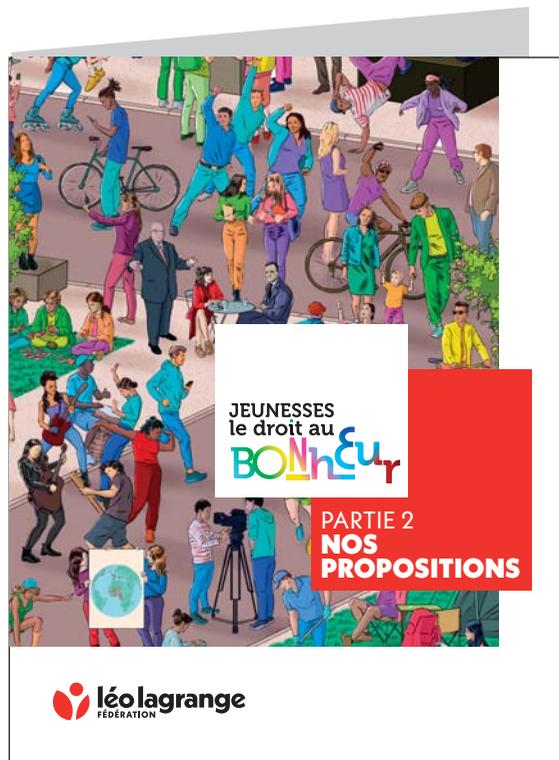
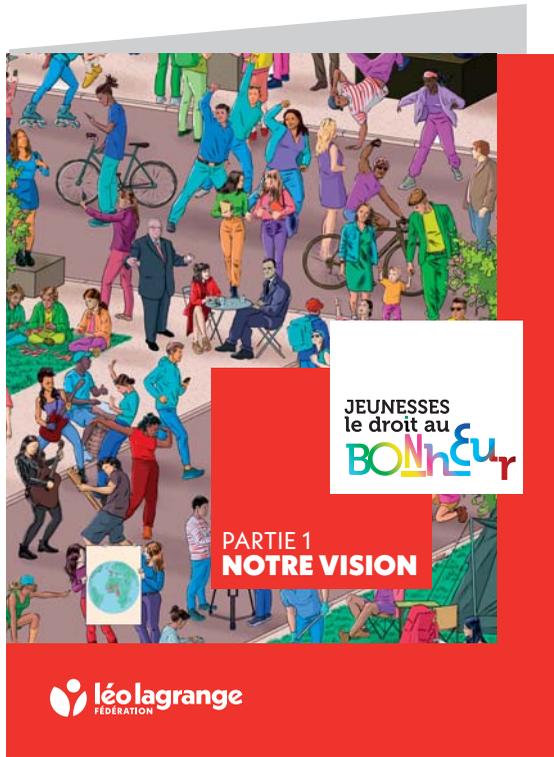


JEUNESSES  
le droit au  
**BONheur**

**PARTIE 2**  
**NOS**  
**PROPOSITIONS**



Une fois de plus dans son Histoire, la Fédération Léo Lagrange, association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, met la question de la jeunesse au cœur de ses réflexions.

**Définir collectivement des ambitions et des propositions, mais plus encore échanger, confronter les points de vue, accueillir et dépasser les controverses, bref faire vivre la culture du débat au sein de la Fédération** : tels ont été les objectifs qui ont jalonné la démarche de réflexion collective « Jeunesses : le droit au bonheur » mobilisant bénévoles, usagers, professionnels, chercheurs, acteurs publics de 2019 à 2024.

**Vous tenez entre les mains le fruit de ce travail, adopté en Congrès à Rennes les 13 et 14 septembre 2024.**

**La partie « Notre vision » (1)** inscrit ce travail dans une histoire, celle de notre association née dans les années 1950 d'après-guerre, et restitue les éléments réflexifs qui alimente notre point de vue sur les questions de jeunesse... et de bonheur !

**La partie « Nos propositions » (2)** interroge les politiques publiques jeunesse en portant des propositions concrètes, qui ont été discutées et enrichies collectivement pour répondre aux besoins des jeunesses et nos exigences sociales renouvelées.

Ces propositions constituent une plateforme que la Fédération Léo Lagrange s'engage à défendre auprès de l'ensemble des acteurs contributifs de politiques jeunesse fortes et cohérentes.



« Oui, la place de la jeunesse dans la société est au premier rang des combats du 21<sup>ème</sup> siècle. Elle porte l'espérance de bâtir un monde meilleur et solidaire. »



# Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Nos propositions .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Une méthode d'action pour ancrer les politiques dédiées aux jeunes aux cœur de l'action publique.....</b>	<b>8</b>
Axe 1 : Renforcer le pilotage et la coordination des politiques jeunes .....	9
Axe 2 : Évaluer autrement les politiques publiques .....	15
Axe 3 : Agir à l'international.....	16
<b>2. Autonomie : ouvrir le champs des possibles .....</b>	<b>18</b>
Axe 1 : Sécuriser financièrement les jeunes tout en les responsabilisant.....	19
Axe 2 : Renforcer les politiques d'orientation, de formation et de développement des compétences .....	23
Axe 3 : Améliorer les conditions de vie.....	32
<b>3. Temps libéré.....</b>	<b>36</b>
Axe 1 : Mieux articuler les temps de vie tout au long de la vie .....	36
Axe 2 : Renforcer l'accès à la culture, aux loisirs et à l'activité physique pour tous..	39
Axe 3 : Encourager la mobilité et les échanges .....	42
Axe 4 : Reconquérir de la liberté vis-à-vis du numérique .....	46
<b>4. Fabrique du citoyen .....</b>	<b>50</b>
Axe 1 : Renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique .....	51
Axe 2 : Renforcer la confiance réciproque entre les jeunes et les Institutions ....	56
Axe 3 : Multiplier les formes d'engagement citoyen .....	59
Axe 4 : Encourager l'expression des jeunes et développer une culture du débat .....	61



## Chapitre 4

# **Nos propositions**





Depuis près de trois ans, ces propositions sont discutées et enrichies collectivement par tous les acteurs de la Fédération Léo Lagrange (administrateurs, salariés, bénévoles, usagers...), à l'occasion de différents temps forts (conventions, rassemblements...).

À travers ces propositions, Léo Lagrange affirme pleinement son positionnement :

- **À la fois expert**, engagé dans le débat pour interpeller et éclairer les décideurs publics ; la plupart des propositions sont des mesures de politiques publiques qui s'adressent aux dirigeants, nationaux et locaux.
- **Mais aussi acteur**, « faiseur », à travers les innovations sociales et éducatives que la Fédération déploie sur le terrain ; ce document contient donc aussi des propositions de programmes et d'actions que Léo se propose de mettre en œuvre, en partenariat avec d'autres : « Léo agit ».

Trois propositions ont fait l'objet d'un vote du Congrès de Rennes les 13 et 14 septembre 2024 : « Léo débat ».

Les propositions sont réparties selon les thématiques suivantes :



Une méthode d'action pour ancrer les politiques dédiées aux jeunes au cœur de l'action publique



Autonomie : Ouvrir le champ des possibles



Temps libéré



Fabrique du citoyen



# 1. Une méthode d'action pour ancrer les politiques dédiées aux jeunes au coeur de l'action publique

Les politiques dédiées à la jeunesse sont multi-formes et multi partenariales. Elles imposent de répondre aux enjeux d'émancipation, d'autonomie sociale, d'épanouissement, de citoyenneté et d'ouverture au monde.

Ces politiques publiques exigent des pouvoirs publics à la fois d'impliquer les acteurs associatifs du secteur, mais aussi les bénéficiaires. Car comme l'écrivait Saint-Exupéry dans le Petit prince, « L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre ».

« On ne peut gagner d'en haut », a toujours dit la Fédération. Pour convaincre et emporter la société, l'action doit d'abord mobiliser les « corps intermédiaires » comme les territoires. Il ne s'agit pas ici de réformes institutionnelles, mais bel et bien de penser les modes de gouvernance locaux comme nationaux. Associer pour agir, associer pour convaincre plutôt que d'assener, écouter

pour enrichir... Donner de la place aux échanges, aux débats, c'est aussi miser sur la raison plutôt que sur les passions qui nourrissent le populisme et la démagogie.

**Nous revendiquons de contribuer à l'élaboration des solutions**, des politiques publiques en tant qu'acteurs de terrain, des experts mais aussi des relais de la parole des jeunes, des habitants de nos territoires.

La France a connu des périodes fructueuses de collaborations à l'instar de celles qui ont permis la reconstruction et la modernisation de l'État sous la houlette de Maurice Herzog, Haut-commissaire à la jeunesse, nommé par De Gaulle. La cogestion a favorisé la construction de nombre d'institutions structurantes des politiques jeunes : l'OFAJ, le FONJEP, l'UCPA, l'INJEP, Cotravail et le volontariat pour ne citer qu'eux.

Dans un pays fracturé, menacé par les pires populismes, la recherche de cohésion comme de cohérence est nécessaire. Elle doit se faire dans l'action.

Nous revendiquons d'être partie prenante de la construction comme de la mise-en-œuvre des solutions. Mobiliser l'ensemble de la société pour mettre en œuvre les solutions nécessaires, sans marchandiser les secteurs d'engagement, en matière d'éducation, de loisirs, de petite enfance...

## AXE 1.

**Renforcer le pilotage et la coordination des politiques jeunes**

## AXE 2.

**Evaluer autrement les politiques publiques**

## AXE 3.

**Agir à l'échelle internationale**



## AXE 1.

# Renforcer le pilotage et la coordination des politiques jeunesse

## Proposition #1 : Une nouvelle structuration des politiques jeunesse pour favoriser leur coordination sur les territoires

### Pourquoi

La coordination territoriale des politiques de jeunesse reste souvent un vœu pieux : sur le terrain, leur mise en œuvre reste segmentée, peu lisible pour les bénéficiaires.

Il est essentiel d'harmoniser et de coordonner les politiques de jeunesse entre l'État et les collectivités locales pour garantir une complémentarité des compétences, une cohérence des dispositifs et l'égalité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de répondre aux défis contemporains tels que l'insertion professionnelle, l'accès à la culture et à l'éducation, la participation citoyenne des jeunes. Cette démarche doit s'inscrire dans une logique de partenariat avec la société civile et les associations.

Si la France s'est inspirée des orientations européennes en instituant un dialogue structuré dont le pilotage appartient aux conseils régionaux, les quelques expériences restent jusqu'à présent modestes. En matière de coordination territoriale, le système hybride porté par la Suisse peut se révéler inspirant.

### Comment

#### Définir une nouvelle structuration afin d'assurer le pilotage, la transversalité et la coordination territoriale des politiques jeunesse

- **Instituer un pilotage national** qui définit des enjeux, des objectifs territorialisés, à l'instar de la planification écologique, dans le cadre d'un dialogue structuré. Ces objectifs pourront être travaillés, déclinés et adaptés à chaque territoire.
- **Confier ce pilotage national à un ministère dédié, placé auprès du Premier ministre, pour garantir une réelle transversalité des orientations et des missions.** Véritable « Vice premier ministre », il mobiliserait l'ensemble des services territoriaux de l'État et notamment les préfets, dans la mise en œuvre de ces orientations.
- **A l'échelle régionale, instaurer une conférence territoriale de la jeunesse, réunissant les conseils régionaux, les services de l'État (DRAJES), les collectivités locales de la région, les associations de jeunes et d'éducation populaire, la caisse d'allocation familiale.** Elle aurait pour mission de préciser les objectifs et indicateurs de suivi pour chaque territoire. Un bilan serait établi annuellement, publié à l'occasion du vote du budget de chaque collectivité - comme c'est le cas pour les politiques dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes par exemple.
- **Chaque territoire investirait ces enjeux au travers des contrats dédiés : territoires éducatifs ruraux, projet éducatif de territoire, cités éducatives.**



Ce que veulent les jeunes, c'est pouvoir s'exprimer et être entendus, c'est-à-dire pouvoir agir et voir le résultat de leur action. »

**Véronique Bordes,**  
chercheuse et  
professeure en  
sciences de l'éducation  
et de la formation



## **Proposition #2 : Réformer l'Agence du service civique pour en faire une agence dédiée à l'engagement**

### **Pourquoi**

L'engagement que promeut Léo Lagrange n'est pas une expérience ponctuelle, mais un parcours de citoyenneté qui se construit étape après étape. Par conséquent, une véritable politique d'engagement ne peut se satisfaire de dispositifs éparpillés, gérés par différentes structures selon des modalités différentes. Pour être lisible, forte et attractive, la politique d'engagement doit se penser comme un continuum, sur le temps long, en assurant la cohérence et l'articulation des différents outils et en délivrant une information claire aux jeunes et à leurs accompagnants.

### **Comment**

#### **Créer une agence globale dédiée à l'engagement :**

- **L'Agence du service civique a vocation à devenir l'outil des différentes formes de soutien à l'engagement** (services civiques, SNU, corps européen de solidarité, engagement volontaire international) et de formation à l'esprit civique, y compris pendant le temps scolaire.
- **Son conseil d'administration doit évoluer vers un réel paritarisme entre l'État et les associations d'éducation populaire.**
- Au travers de ses missions - gestion des agréments, soutiens financiers de l'État -, l'agence devra veiller à la promotion de l'engagement, dans un continuum allant des actions de sensibilisation dans le cadre scolaire, à la promotion des différentes formes d'engagement en France, en Europe, à l'international.

« De nombreux jeunes peuvent être activement engagés dans des mouvements sociaux ou des causes (comme Greenpeace ou Extinction Rébellion), mais cela ne se traduit pas nécessairement par un engagement électoral »

Membre du panel, atelier « Fabrique du citoyen »



## Proposition #3 : Instaurer une cogestion en matière éducative entre l'État, les collectivités et les associations

### Pourquoi

Seule l'instruction est obligatoire, elle est assurée par l'Éducation nationale. L'éducation est une notion plus large qui mobilise des acteurs et des savoir-faire nombreux : l'éducation populaire, la famille, la culture, le sport... La multiplicité des acteurs, des financeurs, des employeurs, rend complexe voire impossible la cohérence éducative et ne garantit en aucun cas l'égal accès de tous à un service de même qualité. Elle conduit à l'éparpillement des moyens, des statuts, des investissements... L'espace éducatif hors enseignement est le royaume de la précarité, là où précisément la stabilité et la qualification sont indispensables. La notion de communauté éducative doit être formalisée au-delà de sa réalité actuelle.

### Comment

**Définir clairement le partage des compétences en matière éducative entre l'État, les collectivités locales et les acteurs de l'éducation populaire :**

- **L'État se concentrerait sur le temps d'acquisition des savoirs fondamentaux à l'école**, avec le personnel d'enseignement
- **L'ensemble des autres fonctions éducatives seraient inscrites dans la loi et confiées aux collectivités locales**, en précisant celles qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives ; charge aux collectivités de les exercer en propre, ou de les déléguer à des acteurs agréés.
- **Toutes ces missions seraient obligatoirement formalisées dans un PEDT et leur financement serait assuré par une convention entre l'État et la collectivité**. L'État aurait la charge de structurer un interlocuteur unique pour ces différentes sources de financement.

## Proposition #4 : Instaurer l'obligation de proposer une offre éducative sur le temps périscolaire et sur le temps libre pour les 3-16 ans

### Pourquoi

Il existe encore des inégalités criantes entre les jeunes qui grandissent dans des communes qui proposent des centres de loisirs et des activités périscolaires, et les jeunes qui sont privés de ces propositions.

### Comment

**Parce que l'éducation de tous est une priorité, la Fédération Léo Lagrange revendique l'obligation pour toute commune et intercommunalité de créer une offre éducative sur le temps périscolaire et sur le temps libre pour les 3 - 16 ans.**



Le bonheur pour moi, c'est jouer au Uno entre amis (et gagner !) C'est une addition de plein de petits plaisirs et de bons moments qui rendent heureux. C'est aussi être confortable, serein, être en paix avec soi-même, sur le long terme. »

Yousra, 18 ans, Nantes



## **Proposition #5 : Faire évoluer le cadre des marchés publics pour favoriser une offre éducative de qualité sur le temps non scolaire**



Ce cadre juridique innovant... pourrait être applicable à l'ensemble des activités sportives, culturelles, socioéducatives, aujourd'hui soumises au seul régime de la subvention et donc de l'annuité budgétaire.

### **Pourquoi**

Les associations sont le principal, voir l'unique maître d'œuvre de l'État et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques éducatives des 3 à 16 ans, hors du temps scolaire et sur le temps libre. Ces politiques nécessitent une vision à moyen et long terme et une prise en compte de la qualité pédagogique, auxquelles ne répondent ni le cadre des subventions traditionnelles (forcément annuel), ni le cadre des marchés publics (essentiellement fondé sur l'évaluation du coût).

### **Comment**

**Aménager la loi dite Sapin relative à la délégation de service public, afin que :**

- **L'État et les collectivités territoriales soient autorisés par la loi à procéder par appels à projet**, qui leur permettent de s'assurer de la convergence des projets proposés avec leurs objectifs de politiques publiques.
- **La prise en charge des coûts soit identifiée comme une compensation de service public**, librement négociée et non imposée comme critère initial.
- **La démarche aboutisse à un contrat de droit public de moyen terme (5 ans), centré sur le projet**, et dont le coût ne soit plus qu'une conséquence.
- **Seules les entreprises de l'économie sociale puissent répondre à ces appels à projets, et s'agissant des activités éducatives**, spécifiquement les associations sans but lucratif disposant d'une reconnaissance de complémentarité avec le service public de l'Éducation nationale.

Ce cadre juridique innovant, destiné à garantir la durée et la qualité des activités éducatives complémentaires de l'enseignement public, pourrait être applicable à l'ensemble des activités sportives, culturelles, socioéducatives, aujourd'hui soumises au seul régime de la subvention et donc de l'annuité budgétaire.

La Fédération Léo Lagrange propose que ces mêmes principes soient applicables :

- Aux activités d'accueil et d'éducation des jeunes enfants de 0 à 3 ans.
- Aux activités relatives à l'insertion des jeunes visés par l'activité des missions locales, entre 16 et 25 ans, particulièrement quand celle-ci relève de l'État, des départements, et de l'usage des fonds sociaux européens.



## **Proposition #6 : Généraliser les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) pour garantir l'accès de tous les jeunes à des activités périscolaires de qualité**

### **Pourquoi**

Les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) jouent un rôle crucial dans la coordination des actions éducatives à l'échelle locale, offrant aux enfants et aux jeunes une continuité éducative et une meilleure conciliation entre les temps scolaires et périscolaires. Ils favorisent l'inclusion, la diversité, et le développement de valeurs citoyennes.

### **Comment**

**Rendre les PEDT obligatoires pour toutes les communes, afin de structurer et de coordonner les initiatives éducatives locales, et de garantir à tous les jeunes un accès équitable à des activités périscolaires de qualité.**

Ces PEDT nouvelle génération intégreraient les politiques publiques de l'éducation, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

- **Ils incluraient la mise en place de comités éducatifs locaux**, et encourageraient l'émergence de nouveaux partenariats sur les territoires (associations, etc.) pour enrichir les offres éducatives et périscolaires
- **Ils devraient également intégrer un volet relatif à la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences**, de discriminations et d'incivilités.
- **De nouveaux moyens leur seraient accordés** : subventions pour le développement des activités périscolaires ; recrutement de personnels qualifiés ; renforcement de la formation pour les animateurs et éducateurs...
- **Des dispositifs de suivi et d'évaluation permettraient de mesurer leur efficacité et d'assurer leur amélioration continue.**

« Les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) jouent un rôle crucial dans la coordination des actions éducatives à l'échelle locale. »



## Proposition #7 : Réformer le FONJEP pour qu'il devienne l'opérateur central de dynamisation des politiques locales en faveur des jeunesses

### Pourquoi

Le FONJEP, créé le 31 janvier 1964, a été conçu pour répondre aux besoins de financement continu des animateurs professionnels dans le secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale. Pierre Mauroy, alors président fondateur de la COGEDEP, a joué un rôle crucial en prônant une cogestion dépolitisée, basée sur la coopération entre l'État, les associations et les collectivités locales. L'idée initiale était de faire du FONJEP un outil qui collecte les contributions – à part égale – de l'État et des collectivités locales en faveur des associations développant des emplois d'animateurs.



Il est crucial de redynamiser le rôle du FONJEP pour lutter contre les inégalités territoriales et renforcer les équipements jeunesse.

Cependant, malgré ses réussites et le fait qu'il subsiste encore à ce jour, le FONJEP souffre de plusieurs faiblesses. Le financement est souvent perçu comme insuffisant (la participation de l'État est passée de 50 % à 15 %) et inégalement réparti, créant des disparités entre territoires. De plus, le cadre actuel des marchés publics favorise trop souvent une logique du moins-disant, au détriment de la qualité. Il est donc crucial de redynamiser le rôle du FONJEP pour lutter contre les inégalités territoriales et renforcer les équipements jeunesse.

### Comment

**Faire du FONJEP l'opérateur central pour redynamiser les politiques locales en faveur des jeunesses.** Ainsi au-delà du soutien à l'emploi associatif, le FONJEP, organisme paritaire par excellence, pourrait piloter et animer :

- **Un fonds d'investissement pour soutenir la création, la restructuration, la rénovation d'équipements jeunesse dans les territoires.** Les collectivités locales devraient à la fois présenter un projet d'investissement et un projet d'établissement, en lien avec les associations gestionnaires. Cet effort d'investissement se donnerait pour objectif 1000 lieux par an sur une mandature de 5 ans. 50 % de l'investissement serait pris en charge par l'État.
- **Un fonds d'amorçage lié à l'investissement,** qui doterait l'équipement d'un soutien de 200 000 euros par an sur 3 ans.
- **Un fonds de soutien au fonctionnement,** conforme à l'usage actuel, qui permettrait la mutualisation des financements de l'État, des collectivités et des associations, afin de financer durablement les coûts de fonctionnement des équipements créés. Le coût pour l'État, sur la base de 1000 lieux, représenterait une enveloppe de 100 M€ / an.



## AXE 2.

# Évaluer autrement les politiques publiques

## Proposition #8 : Développer des indicateurs de bien-être pour évaluer les politiques publiques jeunesse

### Pourquoi

Le PIB est une donnée insuffisante pour mesurer le niveau de développement d'une population. De nombreux chercheurs travaillent depuis des années sur des indicateurs alternatifs, comme en témoignent les 11 critères assortis d'une centaine d'indicateurs établis par l'OCDE pour dresser le niveau de bien-être des pays. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies sont également des critères pertinents pour évaluer l'impact des politiques publiques.

### Comment

**Définir une nouvelle structuration afin d'assurer le pilotage, la transversalité et la coordination territoriale des politiques jeunesse :**

- Faire figurer ces indicateurs dans l'étude d'impact de chaque proposition et projet de loi, et dans les études d'évaluation ex post des effets des lois
- Faire de ces indicateurs des objets de discussion et d'ajustement continu avec les populations, à travers des conventions citoyennes, des ateliers décentralisés, etc.



**LÉO AGIT**

## Proposition #9 : Développer une démarche co-construite d'évaluation de l'utilité sociale des programmes de la Fédération

### Pourquoi

Pour les fédérations d'éducation populaire, les indicateurs de bien-être sont à la fois des clés de valorisation des programmes éducatifs, des outils de mobilisation des publics et des leviers du changement. C'est pourquoi la Fédération Léo Lagrange a décidé de s'en emparer et de forger de nouveaux outils d'évaluation.

### Comment

**Continuer à définir, en lien avec nos publics et professionnels, des indicateurs pour évaluer l'utilité sociale de nos actions :**

- Sur le modèle des expérimentations menées à Nantes (périscolaire) et dans les centres sociaux, animer des démarches de co-construction d'indicateurs d'évaluation, en lien avec les professionnels, les usagers, les habitants de nos espaces, pour définir ensemble « ce qui importe ».
- S'appuyer sur ces indicateurs « qualitatifs » pour compléter les « indicateurs de gestion » généralement demandés dans le cadre de la commande publique, et démontrer ainsi que nos programmes contribuent à l'émancipation de nos publics et apportent une réelle utilité sociale sur nos territoires d'implantation.



« Créer des espaces transnationaux où les jeunes peuvent exprimer leurs opinions, influencer les décisions internationales et contribuer à la création d'un avenir plus inclusif et durable. »

### AXE 3.

## Agir à l'international

### Proposition #10 : Créer une Agora jeunes internationale

#### Pourquoi

La charte de l'ONU de 1965 met en avant le rôle des jeunes dans la prévention des conflits armés et dans la promotion de valeurs de paix et de tolérance. Il convient de créer des espaces transnationaux où les jeunes peuvent exprimer leurs opinions, influencer les décisions internationales et contribuer à la création d'un avenir plus inclusif et durable.

#### Comment

**Mettre en place un forum permanent à l'échelle internationale où les jeunes peuvent discuter, débattre et formuler des propositions sur les politiques publiques :**

- La participation des jeunes serait encouragée à travers des consultations régulières, des ateliers participatifs et des conférences internationales. Le modèle du « dialogue structuré » permettrait d'inclure toutes les jeunes dans les processus de prise de décision. La collaboration avec les institutions internationales viserait à garantir que les propositions des jeunes soient prises en compte dans les processus décisionnels.
- L'Agora intégrerait des programmes éducatifs sur la citoyenneté mondiale, la prévention des conflits et la promotion de la paix, en partenariat avec des associations et des organisations spécialisées.
- Elle ferait également la promotion de la mobilité internationale des jeunes à travers des programmes d'échange, des stages et des visites d'étude.

L'Agora pourrait enfin être un lieu de construction d'une réflexion prospective sur des sujets globaux – par exemple : la transition écologique, la lutte contre les fake news -, co-animée par les jeunes. Elle offrirait les moyens de solliciter des programmes de "recherche-action" dans différents pays ; les résultats et recommandations de ces recherches seraient présentés lors d'un forum mondial en présence des chefs d'État.





## 2. Autonomie : ouvrir le champ des possibles

La jeunesse est un moment d'aiguillage où chacun est sommé de se déterminer : quelles études, quel métier, quel lieu de vie, quelle place dans la société ?

La complexité de ces choix et le poids démesuré du diplôme dans les trajectoires professionnelles génèrent beaucoup d'anxiété. Les inégalités héritées pèsent lourdement sur la possibilité d'accéder aux opportunités. De nombreux jeunes débutent leur vie active dans une situation de grande précarité : difficultés à financer leurs études, à s'insérer sur le marché du travail... Dans ce contexte, accéder à l'autonomie apparaît comme une injonction impossible à atteindre.

Pour Léo Lagrange, être autonome ne consiste pas seulement à « s'insérer » économiquement ni à subvenir à ses besoins. C'est avant tout avoir la liberté de faire des choix, et pouvoir vivre dignement de ses choix : c'est l'émancipation.

Si les questions de soutien matériel sont importantes, les censures sociales, personnelles sont bien souvent les premières des barrières. Il est nécessaire de créer les conditions de la prise de risque et de promouvoir le droit à l'erreur. Chaque jeune doit bénéficier d'un accompagnement, tout au long de son parcours : pour accéder à l'information, identifier les ressources utiles, se former, faire l'apprentissage des responsabilités, formuler des choix éclairés.

Cette ambition nécessite aussi une lutte volontariste contre toutes les formes d'assignations, d'inégalités et de discriminations, afin d'ouvrir à tous les jeunes le champ des possibles, ou comme le disait Léo Lagrange, d'« ouvrir toutes les routes ». Pour que le destin d'une génération ne soit pas déterminé par celui de ses parents.

### AXE 1.

**Sécuriser financièrement les jeunes tout en les responsabilisant**

### AXE 2.

**Renforcer les politiques d'orientation, de formation et de développement des compétences**

### AXE 3.

**Améliorer les conditions de vie**


**AXE 1.**

## Sécuriser financièrement les jeunes tout en les responsabilisant

### Proposition #1 : Une dotation en capital pour commencer la vie active

#### Pourquoi

En France plus qu'ailleurs, les inégalités de naissance surdéterminent le parcours de toute une vie. Un enfant d'une famille parmi les 20 % les plus aisées a en moyenne 3 fois plus de chances d'être parmi les 20 % les plus aisés de sa génération, qu'un enfant de famille modeste.

La proposition consiste à doter chaque jeune d'un capital financier, qu'il pourra mobiliser pour sécuriser son parcours et faciliter ses projets professionnels et/ou personnels. Cette mesure en faveur de l'égalité des chances contribue à donner à tous les jeunes, indépendamment de leur origine, les moyens de poursuivre leurs ambitions. Elle constitue un investissement symbolique et concret de la société dans sa jeunesse.

#### Comment

Léo Lagrange insiste sur le fait que cette mesure ne saurait se substituer à des mesures profondes et systémiques de lutte contre les inégalités et de précarité. Elle ne devra pas conduire à un désengagement de l'État dans d'autres politiques structurantes (logement, aides sociales). Enfin, cette mesure devra être accompagnée, par les associations d'éducation populaire, qui sauront en faire un support éducatif pour apprendre aux jeunes à gérer leur budget, à construire un projet, à se responsabiliser. La question des contreparties (dotation contre un engagement citoyen ?) est posée.

Cette mesure pourrait être financée en mobilisant une partie des droits de successions.

#### Léo le défendait déjà

**Congrès de Pau 2005 - 100 Idées pour la Jeunesse** : Léo Lagrange propose la création d'un compte épargne attribué à chaque individu, dès son plus jeune âge, abondé par la collectivité et par la famille, pour permettre, dès l'âge de 14 ans de disposer de moyens minimums pour se lancer, à son gré dans des projets divers. « Cette idée d'un revenu ou d'une bourse d'expérimentation n'est en aucun cas assimilable à un salaire ou à un "RMI jeune". Il s'agirait d'une dotation destinée à des projets dont l'engagement et la bonne gestion pourraient être encadrés par des associations labellisées. »



## LÉO DÉBAT

**Cette proposition a été validée par un vote du Congrès**

## **Proposition #12 : Créer une allocation autonomie jeunesse indépendante de la situation financière familiale**

### **Pourquoi**

Le modèle social français se distingue par un fort accent mis sur la solidarité intergénérationnelle :

- Ainsi, les politiques de jeunesse sont largement adossées à des politiques familiales : en France, quand on veut aider les jeunes, on aide d'abord leurs familles. En témoigne des mesures comme les bourses étudiantes calculées en fonction du revenu des parents, la demi-part fiscale pour un enfant étudiant ou un enfant de moins de 21 ans, les déductions fiscales des dons des parents aux enfants, etc.
- D'autre part, depuis que les crises ont ébranlé le modèle de l'État Providence, la solidarité au sein des familles est montée en puissance. Ce sont par exemple des jeunes adultes qui retournent vivre chez leurs parents ; des parents qui prêtent de l'argent à leurs enfants pour qu'ils puissent se loger, passer leur permis... En 2020, 4,7 millions de jeunes adultes habitent chez leurs parents, soit 1 adulte sur 7.

Cette solidarité adossée aux familles a deux conséquences :

- Elle ne favorise pas l'autonomie des jeunes, qui sont de fait très dépendants de leurs parents, alors même que la société les enjoint à être « responsables ».
- Elle ne contribue pas à résorber les inégalités de départ, entre les jeunes issus de familles modestes et les autres.

Selon l'étude de l'association Linkee, en 2022, 45,7 % des étudiants vivent avec moins de 400 euros par mois. D'autant que la redistribution pour les jeunes rencontre un obstacle, elle est liée à un statut : salarié, demandeur d'emploi, étudiant, jeune en formation... Ainsi aucune allocation ne permet une réelle autonomie qui permet d'engager un parcours de vie. Les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent pas bénéficier du RSA.

### **Lors du Congrès, la Fédération était appelée à trancher le débat suivant :**

- Les aides sociales destinées aux jeunes de 18 ans doivent-elles rester liées aux situations familiales ?
- Doivent-elles être indépendantes et offrir un revenu minimum identique à tous les jeunes adultes, qu'ils soient issus d'une famille aisée ou non ? Pour financer une telle mesure, l'ensemble des éléments familiaux d'exonération fiscale serait supprimé : la demi-part fiscale qui réduit l'impôt sur le revenu des familles, les déductions fiscales des dons des parents aux enfants...



## Les arguments en faveur du maintien des politiques familiales :

- Les bourses basées sur le revenu des parents permettent de soutenir les étudiants issus de milieux modestes, assurant ainsi une plus grande diversité dans l'enseignement supérieur.
- Avec des aides liées à la famille, les parents sont plus impliqués dans l'orientation scolaire et professionnelle de leurs enfants, ce qui peut les aider à prendre de meilleures décisions pour leur avenir.
- La famille doit rester le cœur de la solidarité. Les aides devraient compléter ce qu'on ne peut pas donner à nos enfants, pas les remplacer.
- Il y aurait un effet d'aubaine si on donnait des allocations aux jeunes sans regarder les revenus des parents, car les familles aisées continueraient quand même de soutenir leurs enfants. Cela ne changerait rien aux inégalités structurantes.
- Il faut maintenir les avantages fiscaux liés aux familles car les familles continueront toujours à aider financièrement leurs enfants.

## Les arguments en faveur de la création d'une allocation autonomie jeunesse décorrélée de la situation familiale :

- Cette mesure permet d'aider plus directement et donc plus efficacement les jeunes, tout en les responsabilisant.
- Ces derniers peuvent plus facilement s'émanciper de leur contexte familial. Elle favorise directement l'autonomie.
- Elle ne saurait pour autant résoudre l'ensemble des problématiques économiques et sociales que rencontrent les jeunes, et ne doit pas substituer à d'autres aides, comme notamment les aides au logement.

## Léo le défendait déjà :

**Congrès de Pau 2005, Cent idées pour la Jeunesse :** « Il faut donc revisiter la question des allocations familiales, élargir l'assiette des aides, soutenir davantage encore les familles et les fonctions parentales dans leur globalité, tout en s'assurant que les aides qui sont destinées aux jeunes leur parviennent effectivement. »

**2007, Assises pour la Jeunesse :** « Les jeunes se verraient proposer par l'État un contrat d'autonomie suivant leurs parcours et leurs besoins, intégrant les notions de droit et de devoir. Ce contrat permettrait aux jeunes d'accéder à une allocation d'autonomie individualisée (favorisant par là-même l'accès au logement, aux études, à la mobilité, aux loisirs et à la culture), qui pourrait être versée sur un compte en banque. Le contrat d'autonomie prévoit que chaque jeune consacre un quota d'heures à un projet d'engagement citoyen (service universel d'autonomie), qui pourra se vivre, de manière individuelle ou collective, en France, en Europe ou ailleurs dans le monde. Le contrat pourrait être interrompu et repris à tout moment, avec comme seule condition, l'âge. »



# + 49 %

**DES CONGRESSISTES  
SE SONT EXPRIMÉS  
EN FAVEUR D'UNE  
ALLOCATION  
AUTONOMIE  
JEUNESSE.**

Un travail de réflexion sera mené au sein de la Fédération pour définir plus précisément les modalités de mise en œuvre et notamment le lien avec l'imposition des parents (demi-part fiscale).

JEUNESSES **BONheur**  
le droit au

# LE CHAMPS DES POSSIBLES

POUR UNE ALLOCATION MINIMALE JEUNESSE  
INDÉPENDANTE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU Foyer

UNIVERSALITÉ DES DROITS

LIBERTÉ FINANCIÈRE DES LA MAJORITÉ

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

RUPTURES FAMILIALES

100% CITOYEN·NE

ÉGALITÉ DES CHANCES

+ DE POTENTIEL

+ DE RÉUSSITE

PROFESSIONNELLE + PERSONNELLE

RISQUE DE SUBSTITUTION D'AIDES

L'ALLOCATION, C'EST NON !

DÉFI FINANCIER DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

POTENTIELS

ABUS

CONSOMMATION IRRÉFLÉCHIE

PERPÉTUATION DES INJUSTICES

DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

POLITTIQUES PUBLIQUES

LIMITATIONS STRUCTURELLES

EFFET INFLATIONNISTE POSSIBLE

REPRODUCTION SOCIALE

MTM

RÉDUIRE L'ANGOISSE DE L'INSERTION

RESPONSABILISATION

PRÉCÈCE \* APPRENDRE À GÉRER SON BUDGET

AUTONOMIE

PISTES À EXPLORER

+ DE JUSTICE SOCIO-ÉCONOMIQUE

BESOIN D'UN CADRE

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

ÉGALITÉ vs ÉQUITÉ ?

ENLEVER LES BARRIÈRES

@helenepouille

Illustration Hélène Pouille





## AXE 2.

# Renforcer les politiques d'orientation, de formation et de développement des compétences

## Proposition #13 : Penser une politique d'orientation et de formation tout au long de la vie

### Pourquoi

La Fédération Léo Lagrange est très attachée à l'éducation permanente c'est-à-dire la formation tout au long de la vie. Outre le fait qu'elle élève le niveau général de la société, la formation émancipe et constitue un moyen puissant au service des libertés.

L'orientation elle-même doit relever d'une liberté : elle ne saurait être linéaire, déterminée avec assurance, mais permettre ce cheminement indispensable de toute construction. Il est indispensable de créer des secondes chances et des passerelles, tout au long de la vie, afin que les choix faits au tout début de l'âge adulte ne surdéterminent pas le parcours de toute une vie. Ainsi, un changement de filière éducative, scolaire ou de formation ne doit pas être regardé comme un échec.

La commande publique en matière de formation professionnelle continue pour les jeunes devrait être inspirante et permettre cette liberté. Or force est de constater qu'aujourd'hui, la tendance à l'adéquationnisme exclusif (choix professionnel = besoins de main d'œuvre sur un territoire) constitue l'unique fil rouge des pouvoirs publics.

Parcoursup peut être une modalité de gestion des inscriptions efficace, à la condition que des débouchés choisis soient assurés aux jeunes et assumés par la nation. A défaut, l'outil est constitutif d'une sélection à l'opposé de notre conception de l'orientation. Par ailleurs, bien que les places soient limitées dans la plupart des filières de formation, une place choisie à l'université doit être garantie, partout, pour chacun et au plus près de son lieu d'habitation.

Les progrès technologiques, dont l'intelligence artificielle, constituent des opportunités nouvelles d'émancipation. L'IA peut être un outil pour les formateurs, les chargés d'orientation et d'insertion, afin d'individualiser les parcours d'accompagnement et de rendre l'intermédiation plus efficace. Il en est de même pour les plateformes de formation à distance et les outils de réalité virtuelle, pour le processus d'orientation comme de formation. Par exemple, Virtual Pro, outil basé sur la réalité virtuelle développé par Léo Lagrange, propose 6 modules de formation pour familiariser les apprenants avec 6 secteurs d'activité, le but étant de découvrir les conditions d'exercice et d'évaluer les compétences professionnelles nécessaires.

“

La formation émancipe et constitue un moyen puissant au service des libertés.



## Comment

**L'orientation doit être reconnue comme un processus permanent, libre et ouvert à tous, tout au long de la vie, et s'accompagner pour cela d'une intermédiation puissante.** Pour ce faire, la Fédération Léo Lagrange revendique :

- Le développement et le renforcement du **Conseil en évolution professionnelle (CEP)** ;
- Un plan de **redéploiement du conseil en orientation scolaire**, avec des moyens d'intermédiation académique renforcés en complément de la plateforme nationale ;
- **Un nouveau Plan d'investissement des compétences (PIC) portant sur l'IA et la réalité virtuelle** au service de l'éducation permanente ;
- Le développement de **l'intermédiation et de l'orientation pour les publics sous-main de justice**, comme une mesure obligatoire assortie à la sanction pénale ;
- Le **mentorat** comme pilier de l'orientation des jeunes, en valorisant l'engagement des mentors par l'abondement de leur compte personnel d'engagement citoyen ;
- Les **périodes de stages de découvertes et d'observation des collégiens et lycéens** dans les entreprises, services publics et structures de l'ESS, avec des dates fixes calendaires pour en faciliter la réalisation ;
- **Des programmes de découverte des milieux professionnels et des métiers**, quel que soit le secteur d'activité et le territoire, afin d'assurer l'égalité des chances et d'ouvrir tous les champs des possibles ;
- **L'obligation de formation – aujourd'hui de 16 à 18 ans – étendue à la tranche 16-25 ans par le biais d'un crédit formation universel.**

« Il faut renforcer l'égalité des chances, construire des passerelles offrant des deuxièmes et des troisièmes chances tout au long de la vie, permettre l'expérimentation et le droit à l'erreur pour dégager les jeunes de cette « urgence à s'insérer », pour leur laisser le temps de trouver leur place. »

Membre du panel, atelier « S'ouvrir au monde »



## Proposition #14 : Refondre la politique d'accompagnement des jeunes NEET en confiant sa mise en œuvre aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire

### Pourquoi

1,4 millions de jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi : ce sont les fameux NEET et ils représentent presque 13 % de cette classe d'âge. Malgré d'importants moyens consacrés ces dernières années, à travers les missions locales, et malgré un grand nombre d'offres d'emploi non pourvues, les politiques visant à accompagner et à insérer ces jeunes n'ont pas prouvé leur efficacité. Plusieurs raisons expliquent cet échec :

- Les dispositifs sont multiples, complexes, limités dans le temps, illisibles pour les bénéficiaires.
- Les « maîtres d'œuvre » n'ont pas les moyens d'inscrire leurs missions dans le temps long, notamment de développer des formations qualifiantes.
- Les jeunes eux-mêmes ne sont pas « stimulés »

### Comment :

**Opérer une refonte globale de la politique d'accompagnement des NEET et faire des acteurs l'Économie sociale et solidaire les opérateurs de cette politique :**

- **L'État doit reprendre à son compte cette responsabilité aujourd'hui confiée aux Régions**, pour garantir que chaque jeune puisse bénéficier de cette politique, quelle que soit son origine sociale ou géographique.
- **L'État doit contractualiser avec les opérateurs de la formation, au plan national comme au plan local, sur des durées longues (3 à 5 ans).**
- Il convient de contractualiser avec des organismes de formation par le biais du Service d'intérêt économique et général (SIEG), autour d'une offre qui vise le repérage et l'accompagnement et la formation des NEET.
- Experts de l'insertion, ancrés sur les territoires, **les acteurs de l'ESS doivent devenir les opérateurs principaux de cette politique d'accompagnement des jeunes NEET.** Pour ce faire, l'ESS **doit bénéficier d'un plan public d'investissement** afin de pouvoir dispenser des formations qualifiantes de qualité.
- Dans le cadre de cette nouvelle politique, **tous les jeunes identifiés NEET auraient obligatoirement accès à un contrat d'apprentissage ou à une formation qualifiante.** Dans ce deuxième cas, ils percevraient pendant leur formation une indemnité identique aux jeunes en apprentissage, et pourraient bénéficier d'une prise en charge de leur permis de conduire.
- **Les mineurs non accompagnés âgés de 16 ans et bénéficiant du statut de réfugié pourraient accéder au même dispositif.**
- **Une aide majorée pour l'employeur permettrait de favoriser l'emploi des jeunes apprentis peu ou pas qualifiés et/ou les NEET.**

“

On a beaucoup de poids sur les épaules, d'injonctions... Il faut réussir à l'école sinon c'est foutu. J'aimerais qu'on nous dise qu'on peut avoir un parcours non linéaire et réussir dans la vie. »

Marine, 22 ans, Nantes



## **Proposition #15 : Défendre l'attractivité des métiers de l'animation et créer des ponts entre animation volontaire et professionnelle**

### **Pourquoi**

Bien plus qu'une simple formation, le BAFA est un rite de passage important, qui offre une première expérience de travail et facilite l'accès à d'autres opportunités professionnelles. Mais le BAFA est confronté à plusieurs défis : des coûts de formation élevés, des conditions de travail parfois précaires, et un manque de reconnaissance institutionnelle.

### **Comment :**

**Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'animation, il est nécessaire de rendre cette formation plus accessible et de valoriser les parcours professionnels en animation.** Les mesures suivantes iraient dans ce sens :

- Ouvrir et financer un guichet unique d'aides pour le BAFA et le BAFD, facilitant l'accès aux informations et aux subventions.
- Revaloriser l'aide au BAFA et déployer une aide d'État pérenne pour ces formations.
- Étudier et améliorer les usages du Contrat d'engagement éducatif (CEE) pour garantir une rémunération juste et un meilleur accès à la protection sociale.
- Adapter la formation BAFA pour qu'elle soit plus modulaire, permettant une progression flexible entre animation volontaire et professionnelle.
- Encourager la formation continue des animateurs pour maintenir et améliorer leurs compétences.
- Créer des passerelles entre les secteurs de la petite enfance, de l'animation et de la formation pour une meilleure mobilité professionnelle et une reconnaissance des compétences transversales.

« Le BAFA est confronté à plusieurs défis : des coûts de formation élevés, des conditions de travail parfois précaires, et un manque de reconnaissance institutionnelle. »



## **Proposition #16 : Créer un BAFA francophone et international**

### **Pourquoi**

Les jeunes acquièrent des compétences en animation à travers des programmes comme le BAFA en France, le DAFA au Québec et le BACV en Belgique. Ces compétences peuvent être valorisées à l'international. Des programmes comme le BACV franco-belge permettent déjà aux jeunes d'obtenir une double certification reconnue en France et en Belgique.

En allant plus loin pour instaurer une reconnaissance mutuelle de l'ensemble de ces formations, nous pourrions favoriser la mobilité des jeunes animateurs, la valorisation de leurs compétences et l'échange de bonnes pratiques entre les pays francophones.

### **Comment**

**Forger des partenariats entre les programmes BAFA, DAFA et BACV en s'appuyant sur les dynamiques institutionnelles et associatives existantes pour instaurer un diplôme d'animateur reconnu à l'échelle francophone et internationale :**

- Impliquer des acteurs clés comme le Conseil Québécois du Loisir (CQL), Jeunesse au Plein Air (JPA) en France, et RÉSONANCE en Belgique, qui ont des partenariats et des expériences réussies dans la formation des jeunes animateurs.
- Collaborer pour harmoniser les curriculums, développer une certification commune, faciliter les stages et échanges internationaux, créer un portail en ligne pour les formations et les emplois, et promouvoir la mobilité des animateurs avec des aides financières.



## Proposition #17 : Proposer des modules de formation à la gestion de la vie quotidienne

### Pourquoi

L'entrée dans la vie adulte impose un certain nombre de compétences auxquelles les jeunes ne sont pas toujours préparés : gérer son budget, son alimentation, rechercher un emploi, faire des démarches administratives... Toutes les familles n'offrent pas toujours le même soutien pour faire face à ces défis, d'où l'importance d'offrir à tous jeunes des ressources et un accompagnement pour accéder à l'autonomie.

### Comment

Articulant les nombreuses expertises en son sein (défense des consommateurs, formation, accompagnement de projets), **Léo Lagrange proposera des « Modules de formation à la gestion de la vie quotidienne » pour les jeunes de 16 à 25 ans**, dans les centres sociaux, les établissements scolaires, les lycées techniques. Faisant intervenir des experts du réseau Léo et des partenaires extérieurs, ils aborderont les thématiques suivantes :

- **Gestion budgétaire** : création et suivi de budget, compréhension du crédit et des investissements.
- **Consommation** : compréhension des droits et obligations ; consommation responsable pour comprendre l'impact social et environnemental de la fabrication des produits, encourager les achats de seconde main, la réparabilité...
- **Alimentation** : accompagnement vers une alimentation saine même à petit budget, recettes, astuces, savoir lire un Nutriscore, cours de jardinage...
- **Aides aux démarches administratives** : pour s'inscrire sur les listes électorales, se faire recenser, ouvrir un compte en banque...
- **Recherche d'emploi** : rédaction de CV, techniques d'entretien, utilisation des réseaux professionnels.
- **Compétences à l'orientation** : partenariat avec l'ONISEP pour guider les choix de formation et de carrière.
- **Compétences numériques** : savoir utiliser les outils et maîtriser les usages ; sensibilisation aux risques sur Internet (fishing, gestion des données privées).



## Proposition #18 : Généraliser les coopératives jeunesse de services

### Pourquoi

Issues de l'Économie sociale et solidaire, modèle auquel Léo Lagrange est fortement attaché, les coopératives jeunesse de service sont des structures créées par les jeunes pour proposer des missions d'intérêt général qui répondent à des besoins du territoire. Cette expérience leur permet tout à la fois de se responsabiliser et de s'autonomiser, de gagner de l'argent de poche, d'affirmer leur utilité sociale, de développer de nouvelles compétences et d'enrichir leur réseau.

### Comment

**La généralisation des Coopératives jeunesse de services (CJS) en France, ou de tout autre initiative similaire - Plan Job, les ateliers Jeunes Vacances-, s'appuiera sur les actions suivantes :**

- **Des campagnes de communication** pour sensibiliser les jeunes et les collectivités locales sur les avantages de ces dispositifs.
- **Des partenariats avec des acteurs locaux** comme les municipalités, les entreprises, et les associations afin de fournir les ressources nécessaires et d'intégrer ces projets dans le tissu économique local.
- **La formation et l'accompagnement des jeunes et de leurs animateurs** en gestion de projet et en entrepreneuriat, en s'inspirant de dispositifs comme Booster ESS dans les Hauts-de-France.
- **La mobilisation de diverses sources de financement** : subventions publiques, partenariats privés, fonds d'épargne solidaire. Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pourrait notamment apporter un soutien financier précieux pour ces projets.

**LÉO AGIT****Proposition #19 : Renforcer le rôle du sport comme levier de remobilisation et d'insertion sociale et professionnelle****Pourquoi**

Le sport est un formidable outil pour remobiliser les jeunes éloignés des parcours d'insertion traditionnels, les amener à prendre confiance en eux et à affirmer des compétences qui sont recherchées dans un cadre professionnel : esprit d'équipe, prise d'initiative...

**Comment**

**Plusieurs dispositifs et expérimentations existent déjà et ont fait la preuve de leur impact positif sur l'insertion des jeunes : Léo Sport Job, Job dating sportifs... Ces initiatives doivent être déployées sur tous les territoires**, pour permettre le changement d'échelle, en s'appuyant sur les ressources développées par l'Union nationale sportive Léo Lagrange (UNSL), et en mobilisant tous les acteurs et les moyens de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle (AFPA, France Travail...).

**Proposition #20 : "1 jeune 1 chef d'œuvre"****Pourquoi**

Les jeunes en échec scolaire finissent par douter de leur valeur alors même que certains d'entre eux ont des talents cachés, des compétences peu reconnues. Ce manque de reconnaissance concerne plus largement la filière des métiers manuels, encore peu valorisée bien qu'elle ouvre d'intéressantes perspectives professionnelles et correspond de plus en plus aux aspirations des jeunes et de la société.

**Comment**

**Permettre à chaque jeune de prendre part à une réalisation manuelle (travail de différents matériaux, bois, tissu, glaise...) pendant sa scolarité ou sur le temps périscolaire :**

- Les jeunes choisiraient librement leur support de création parmi une diversité de propositions. Ils seraient libres d'explorer, de toucher, d'essayer...
- À chaque étape du projet (choix, réalisation, valorisation), ils seraient accompagnés par des professionnels de l'éducation populaire (pour acquérir une méthodologie de gestion de projet, développer des compétences psychosociales) et par des artistes et artisans qui transmettraient leurs savoir-faire et gestes techniques.
- Les associations d'éducation populaire pourraient offrir des espaces de création plus flexibles et plus adaptés que ceux de l'Éducation nationale.
- Ces projets seraient intégrés dans le socle commun. Après avoir reconnu les compétences écrites, puis les compétences orales, l'école acterait ainsi la reconnaissance des compétences manuelles.



## **Proposition #21 : Renforcer l'éducation aux choix et valoriser les compétences psychosociales des jeunes**

### **Pourquoi**

Les jeunes acquièrent de nombreuses compétences essentielles en dehors du cadre scolaire, à travers leurs engagements citoyens, leurs activités et projets personnels. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire jouent un rôle crucial en catalysant ces compétences. C'est pourquoi l'ONISEP leur tend la main pour renforcer et valoriser ces compétences d'orientation, à travers la plateforme d'aide à l'orientation Avenir(s) et au sein de Parcoursup.

Ce dispositif vise à lutter contre le court-termisme et l'adéquationnisme. Il contribue à convaincre les acteurs éducatifs, les familles et les jeunes eux-mêmes que l'orientation professionnelle ne se limite pas à un métier spécifique et ne s'achève pas à la sortie du lycée.

### **Comment**

**Forger un partenariat entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire (animation et formation) et les psychologues de l'ONISEP pour valoriser les compétences d'orientation des jeunes :**

- **Former les acteurs de l'éducation populaire à l'identification et à la valorisation de ces compétences.**
- **Collaborer avec l'ONISEP pour utiliser, adapter et étoffer les ressources de la plateforme Avenir(s)**, en s'appuyant sur les méthodes et outils de l'éducation populaire.
- **Développer des outils et certifications pour reconnaître officiellement les compétences acquises par les jeunes à travers leurs engagements et projets personnels.** Cela peut inclure des référentiels spécifiques pour le lycée, comme ceux développés par l'ONISEP, qui définissent des compétences en trois grandes catégories : s'informer, se découvrir et se projeter.

**AXE 3.**

## Améliorer les conditions de vie

### **Proposition #22 : Développer une offre de logements collectifs et solidaires - co-living, logements intergénérationnels - pour faire face au mal-logement des jeunes**

#### **Pourquoi**

La crise du logement en France affecte particulièrement les jeunes et constitue souvent un frein à leur entrée sur le marché du travail. Emmanuel Macron lui-même a admis que la réponse de l'État a été « trop timide » en matière d'accès des jeunes au logement. Le nombre de jeunes adultes hébergés chez leurs parents a augmenté entre 2013 et 2020, atteignant près de 5 millions, dont 1,3 million de jeunes salariés. Le manque de logements sociaux et les loyers trop élevés sont des obstacles majeurs.

#### **Comment**

**La Fédération Léo Lagrange revendique le développement d'une offre de logements collectifs et solidaires adaptée aux jeunes, en partenariat avec des bailleurs sociaux et les associations d'éducation populaire comme l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) ou encore l'AFEV à travers ses KAPS (colocations solidaires).**

Cet enjeu touche de près des jeunes bénéficiaires, usagers, stagiaires et salariés au sein de notre Fédération. Bien que nous ne soyons pas des acteurs de premier plan pour répondre à cette problématique, notre rôle de vigie nous pousse à interpellier et à co-construire avec les pouvoirs publics, ainsi qu'à forger de nouveaux partenariats avec des acteurs œuvrant dans ce champ, dans le même esprit d'hospitalité qui inspira à Léo Lagrange le développement des auberges de jeunesse :

- **Diversifier l'offre de logement** en recensant les “bonnes idées” déjà mises en œuvre sur le territoire : accueil « hôtelier », séjours fractionnés pour répondre aux problématiques de mobilité des apprentis, alternants et saisonniers, colocation, location partagée, cohabitation intergénérationnelle...
- **Favoriser les parcours résidentiels et l'autonomie des jeunes en développant l'intermédiation locative type « foyer-soleil »**, qui présente la particularité d'être composée d'une unité centrale et de logements « diffus » disséminés dans des immeubles avoisinant le foyer central.
- **Renforcer le soutien financier et technique** à ces solutions, à travers des subventions publiques et des avantages fiscaux.
- **Forger de nouveaux partenariats** pour développer de nouveaux projets de loge-



ment innovants, en mobilisant les usagers et bénéficiaires pour identifier les besoins et coconstruire des solutions. Un partenariat stratégique pourrait notamment être conclu avec l'UNHAJ, pour mutualiser les ressources et maximiser l'impact des initiatives, tout en impliquant les bailleurs sociaux et les associations.

- **Renforcer l'accompagnement et la médiation**, via les associations d'éducation populaire, pour orienter les jeunes vers ces solutions.

## **Proposition #23 : Permettre à tous les jeunes parents résidant en quartier politique de la ville de bénéficier d'une place en crèche et d'un accompagnement parental près de leur domicile**

### **Pourquoi**

Développer les modes de garde collectifs pour les jeunes enfants répond à plusieurs enjeux : soutenir les familles dans la parentalité, favoriser l'emploi des femmes, « investir » dans les compétences et la socialisation des enfants dès le plus jeune âge, comme l'a démontré le rapport des « 1 000 premiers jours ». En moyenne, entre 2015 et 2019, parmi les NEET, près de deux femmes sur trois âgées de 25 à 29 ans sont mères, soit deux fois plus que parmi celles en emploi, en études ou en formation.

C'est dans les quartiers prioritaires que ces besoins sont les plus aigus, or ces territoires sont largement carencés en structures d'accueil pour les petits. Le système fragmenté actuel crée d'importantes inégalités sociales et territoriales. Les crèches associatives, comme celles de Léo Lagrange, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre ces disparités.

### **Comment**

Permettre à tous les jeunes parents résidant en quartier politique de la ville de bénéficier d'une place en crèche et d'un accompagnement parental près de leur domicile.

### **En rendant le secteur plus attractif :**

- **Favoriser les gestionnaires de l'ESS** plutôt que les acteurs privés lucratifs pour garantir une plus grande utilité sociale et un accès équitable aux services de garde.
- **Instaurer des financements pluriannuels** de la part des commanditaires et de la CAF pour renforcer la stabilité du secteur de la petite enfance.
- **Créer des regroupements de gestionnaires** pour consolider les efforts et ressources des gestionnaires de la petite enfance de l'ESS.
- **Élargir le champ de compétences de la convention collective ECLAT à la petite enfance pour les entreprises privées**, lucratives ou non, afin d'unifier le secteur et de réduire les particularismes.



Soutenir les familles dans la parentalité, favoriser l'emploi des femmes, « investir » dans les compétences et la socialisation des enfants dès le plus jeune âge. »



- **Élargir l'accès aux formations dans les métiers de la petite enfance**, en augmentant le nombre de places et en favorisant les équivalences ou l'accès à des diplômes pour des métiers connexes, notamment dans l'animation.

**En favorisant un accès plus équitable sur les territoires :**

- **Prioriser la création de places en crèches dans les quartiers les plus défavorisés** pour réduire les inégalités d'accès aux modes de garde.
- **Rétablir une Prestation de service unique (PSU forfaitaire)**, en adéquation avec la création d'un service public de la petite enfance, pour garantir un financement stable et équitable.
- Suivre l'exemple de la loi SRU en fixant des objectifs progressifs par blocs communaux ou intercommunaux pour atteindre **une couverture nationale de 90% des besoins de garde**.
- **Intégrer les enjeux liés à la petite enfance dans les Projets éducatifs territoriaux (PEDT)** pour une approche globale et coordonnée de l'éducation sur les territoires.
- **Mieux répartir les financements entre la construction de nouvelles places en crèches et le fonctionnement des établissements existants** pour garantir un accueil de qualité pour tous les enfants.





## **Proposition #24 : Agir pour que les jeunes aient accès à une meilleure alimentation**

### **Pourquoi**

Inflation, manque de ressources : d'après une enquête du Credoc en 2023, 24 % des moins de 40 ans sont en situation de précarité alimentaire (contre 7 % des 60-69 ans). Faute de moyens et d'éducation nutritionnelle, certains jeunes se tournent vers une alimentation ultra transformée, pauvre en nutriments, avec des conséquences sur leur santé. Agir pour que les jeunes aient accès à une meilleure alimentation est aussi un enjeu de santé publique.

### **Comment**

Fort de son expertise en matière de consommation et d'alimentation, l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC) soutient les mesures suivantes pour permettre aux jeunes d'avoir accès à une alimentation de qualité :

- Faire évoluer l'algorithme du Nutriscore pour mieux prendre en compte les aliments ultra-transformés.
- Réglementer les teneurs en nutriments (sucres ajoutés, acides gras saturés en sel) des produits les plus gras et les plus sucrés.
- Interdire les promotions commerciales en grande distribution sur les produits trop sucrés, trop salés ou gras ainsi que les stratégies commerciales incitant à leur achat.
- Réguler l'installation de nouveaux restaurants de type fast-food à proximité des lycées, des grandes écoles, des universités.
- Rendre accessible l'activité physique et sportive sur tout le territoire par des engagements au sein des contrats locaux de santé (horaires d'ouverture des équipements élargis, aides financières pour les licences sportives, etc.)



### 3. Temps libéré

L'espérance de vie augmente, le temps consacré au travail diminue : le sociologue Jean Viard estime que nous pouvons mobiliser 400 000 heures de temps libre sur une vie. Les Français, les jeunes tout particulièrement, plébiscitent ce temps qui n'est pas consacré au travail, et aspirent à une meilleure articulation entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Pourtant, ce temps libre n'est pas toujours synonyme de temps libéré. De nouvelles aliénations s'imposent : les écrans, qui brouillent la frontière entre le bureau et le chez soi ; la marchandisation du travail et des loisirs ; les injonctions à la consommation, à l'accumulation et à la performance ; l'accélération du monde et la quête de l'immédiateté. Le « temps de cerveau disponible » devient un enjeu de prédation, affaiblissant à la fois le débat démocratique et la possibilité de se consacrer à des projets personnels et citoyens. Le temps libre peut aussi être un temps contraint – chômage, incarcération – et il peut alors être utilisé pour se former.

Curieusement, la question du temps libre demeure absente des politiques publiques, comme si elle n'était qu'affaire de ressenti intime et de gestion personnelle. La Fédération Léo Lagrange défend depuis toujours la nécessité d'une organisation collective du temps libre. Puisant son héritage dans le Front populaire et les congés payés, elle fait du temps libéré et de l'accès universel à des loisirs émancipateurs des marqueurs forts de son projet de société. Les professionnels Léo Lagrange s'engagent au quotidien pour permettre à tous les jeunes de bénéficier d'activités culturelles, sportives et d'échanges sources de rencontres, de découverte et d'enrichissement personnel. Des activités dont ils sont les acteurs, et non des consommateurs.

#### AXE 1.

**Mieux articuler  
les temps de vie**

#### AXE 2.

**Promouvoir  
l'accès aux loisirs  
à la culture et au  
sport pour tous**

#### AXE 3.

**Encourager  
les échanges  
et la mobilité**

#### AXE 4.

**Reconquérir  
de la liberté  
vis-à-vis du  
numérique**


**AXE 1.**

## Mieux articuler les temps de vie tout au long de la vie

### Proposition #27 : Aux côtés du « Pacte du Pouvoir de Vivre », défendre l'idée d'une « Banque des Temps »

#### Pourquoi

Les citoyens aspirent à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Les jeunes actifs – en particulier les femmes – sont souvent confrontés au choix difficile de privilégier leur famille ou leur travail, à une période de la vie où la carrière démarre et où les enfants sont encore jeunes. Sans attendre la retraite, de nombreux citoyens aimeraient avoir le temps de développer leurs projets, de s'engager pour la collectivité, ou de passer du temps avec leurs proches.

#### Comment

Il s'agirait de créer un nouveau droit universel, sous la forme d'un compte épargne temps (CET) tout au long de la vie.

- Tous les travailleurs, quel que soit leur statut (salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi...), pourraient disposer d'un capital de temps qu'ils pourraient mobiliser comme ils le souhaitent, pour faire une pause dans leur vie professionnelle, développer un projet personnel, artistique, sportif, familial...
- Cette « banque » n'appartiendrait pas à l'employeur. Il serait possible de conserver son capital de temps en cas de changement d'emploi.



« La question du temps libre demeure absente des politiques publiques, comme si elle n'était qu'affaire de ressenti intime et de gestion personnelle. »



## Proposition #28 : (Re)lancer le grand chantier éducatif sur les rythmes de l'enfant et des adolescents

### Pourquoi

En France, depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, le calendrier scolaire régit l'ensemble de nos vies, structurant les périodes de travail et de temps libre. Depuis la réforme des rythmes scolaires initiée par Vincent Peillon en 2013, le débat sur l'organisation du calendrier scolaire et sur les rythmes de l'enfant reste d'actualité.

La culture du temps libre a pris une place prépondérante dans la vie des Français, surpassant même celle du travail. Pour les enfants et adolescents, ces moments quotidiens dédiés aux loisirs, au repos et à l'acquisition de nouvelles compétences sont aussi essentiels que le temps passé en classe.

À la lumière des recherches récentes, en neurosciences notamment, il est crucial de prendre en compte les besoins biologiques et psychologiques des enfants pour définir des rythmes éducatifs plus adaptés. La répartition actuelle des vacances scolaires et des heures de classe ne tient pas suffisamment compte des besoins des jeunes, ni des réalités économiques et sociales des familles. Repenser ce calendrier permettrait de réduire les inégalités et de promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous les jeunes.

Pour la Fédération Léo Lagrange, l'aménagement des temps d'apprentissage de l'enfant proposé par Vincent Peillon est le bon modèle : enseignements scolaires répartis sur 5 jours, de 8h30 à 15h, et activités socioculturelles au-delà.

### Comment

**L'aménagement des temps de vie de l'enfant doit être réinterrogé à travers plusieurs initiatives :**

- **Organiser des débats publics, des consultations citoyennes, une conférence citoyenne** pour impliquer élus, monde éducatif et associatif, parents, enfants, adolescents, chercheurs et personnes qualifiées, en s'inspirant des méthodes utilisées pour la convention citoyenne sur le climat.
- **Créer une coordination interministérielle** entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'éducation populaire, des sports, et du temps libre, rappelant l'initiative du ministère du Temps libre sous Pierre Mauroy.
- **Revoir les zones et durées des vacances scolaires** pour mieux équilibrer les périodes d'apprentissage et de repos, s'inspirant de modèles internationaux.
- **Ajuster les heures de classe et la répartition des matières** pour mieux correspondre aux rythmes biologiques des enfants et adolescents. Par exemple, certains pays commencent les cours plus tard dans la journée pour respecter le cycle de sommeil des adolescents.
- **Mener une véritable politique éducative du temps libéré** : investir davantage dans le champs périscolaire et extrascolaire en prenant en compte l'impact des écrans, du climat, et de l'inflation sur les pratiques et les rythmes de vie des enfants et des adolescents. Par exemple, proposer au mois de juin aux adolescents non concernés par le brevet, des activités "hors-les-murs" au cœur de la cité, menées par des associations sportives et de loisirs en lien avec les établissements scolaires.



## AXE 2.

# Renforcer l'accès à la culture, aux loisirs et à l'activité physique pour tous

## Proposition #29 : Aménager les espaces publics et les équipements collectifs pour qu'ils favorisent l'activité physique et sportive spontanée des jeunes

### Pourquoi

L'OMS recommande aux adolescents de pratiquer 60 minutes d'activité physique et sportive quotidienne pour être en bonne santé, mais 73% des jeunes n'atteignent pas ces recommandations. La sédentarité des jeunes est un problème de santé publique : en 25 ans, les jeunes ont perdu un quart de leurs capacités cardiorespiratoires. Parmi les raisons qui expliquent cette baisse de l'activité physique, l'inadaptation de l'espace public qui ne favorise pas les pratiques sportives spontanées ni les mobilités actives.

### Comment

**Aménager l'espace public, mais aussi les équipements collectifs (espaces jeunes, maisons de quartier), selon les principes du design actif** pour encourager tous les jeunes à bouger, marcher, courir, grimper, monter des marches, faire du vélo pratiquer librement une activité sportive, en veillant à l'inclusion de tous : filles, personnes en situation de handicap...

A travers son Union nationale sportive, la Fédération Léo Lagrange s'engagera en faveur du design actif en :

- Formant des responsables d'équipement au design actif ;
- Modélisant des parcours apprenant, parcours santé connectée, des espaces ludosportifs enfance Léo ;
- Créant des espaces sportifs polyvalents jeunes, ouverts 7/7 et 24/24, associés aux équipements jeunesse Léo et dans les territoires, Hub Léo et Alphaléo.

“

Il faut nous donner plus de temps pour les devoirs, les interactions avec les autres, les activités sportives, les engagements associatifs. Les étudiants n'ont pas le temps de mener leurs projets, ils sont trop fatigués. Et quand on est fatigués, on perd le peu de temps qui nous reste à trainer sur son téléphone. »

Ashref, 17 ans, Feyzin



## **Proposition #30 : Rendre le Pass'Sport plus accessible aux familles défavorisées**

### **Pourquoi**

71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont ainsi pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle. Le Pass'Sport est une aide forfaitaire de 50 euros, pour les 6 à 30 ans, visant à financer tout ou partie du montant d'une adhésion ou d'une prise de licence dans une association sportive habilitée. Un montant trop faible pour aider les familles les plus défavorisées.

### **Comment**

**Augmenter la part forfaitaire du Pass'Sport pour les familles défavorisées.**



**LÉO AGIT**

## **Proposition #31 : Développer une offre d'activités physiques et sportives plus ludique et plus accessible dans tous nos programmes et équipements jeunes, en lien avec l'Union nationale sportive Léo Lagrange (UNSL)**

### **Pourquoi**

Pour que tous les jeunes puissent augmenter par eux-mêmes leur temps quotidien d'activité physique et sportive, il est indispensable d'intégrer systématiquement une programmation d'Activités physiques sportives et artistiques (APSA) alternative et saisonnière dans tous les équipements jeunes Léo, et que celle-ci soit fondée sur des pédagogies participatives consistant à laisser les jeunes réinventer le sport, plutôt que sur des apprentissages académiques. Il convient d'introduire cette logique dans les dispositifs de remobilisation et de formation professionnelle.

### **Comment**

**Les propositions de l'Union nationale sportive Léo Lagrange :**

- Programmation d'APSA saisonnières, d'activités et d'événements multisports et artistiques combinées dans tous les équipements jeunes, Hub et Alphaléo
- Organisation d'ateliers sportifs hebdomadaires dans tous les programmes de remobilisation et de formation Léo Lagrange destinés aux jeunes (pédagogie Léo Sport Job).



## **Proposition #32 : « Festi' Léo » : redonner goût à la fête et à la culture**

### **Pourquoi**

Dans un contexte de tensions sociales et de repli identitaire, il est crucial de recréer des espaces de convivialité favorisant l'altérité et la rencontre. La fête est un rituel qui permet de transcender les barrières, de découvrir l'autre et de s'ouvrir à de nouvelles expériences. C'est un moment de libération et de partage, essentiel pour renforcer la cohésion sociale et encourager la diversité.

### **Comment**

**«Festi' Léo» proposera des programmations artistiques et festives incluant musicales, arts du spectacle et arts visuels, portés par des jeunes talents issus du réseau Léo Lagrange qui trouveront ainsi un soutien à leur démarche artistique.**

Ces événements locaux se dérouleront dans des lieux atypiques (bistrot, places de marché, maisons de quartier, collèges et lycées, en journée ou en soirée) pour toucher tous les publics et favoriser les rencontres intergénérationnelles.

## **Proposition #33 : Développer le « copiétonnage » pour favoriser la présence des jeunes dans l'espace public et développer une culture de la sécurité et de la bienveillance**

### **Pourquoi**

L'espace public est parfois perçu comme un endroit menaçant, en particulier pour les jeunes filles. Renforcer la bienveillance et une culture de la sécurité réciproque dans les espaces publics est essentiel pour améliorer le bien-être des jeunes, favoriser leur autonomie et les encourager à pratiquer une activité physique régulière.

### **Comment**

**Mettre en place des marches organisées par les jeunes et pour les jeunes, inspirées du modèle des pédibus pour enfants :**

- Ces marches seraient principalement organisées pour les trajets vers les événements festifs (surtout de nuit) afin de garantir la sécurité des jeunes filles dans l'espace public (lutte contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles), de prévenir le risque de conduite en état d'ébriété, d'encourager les mobilités douces et l'activité physique.
- Elles pourraient aussi inclure des trajets du quotidien (vers le lycée, l'université) et des déambulations le week-end, en proposant des découvertes patrimoniales et culturelles de la ville, grâce à des collaborations avec des « Greeters » locaux.
- Une démarche « entre pairs » sera encouragée, tout en formant des jeunes « accompagnateurs » pour assurer une atmosphère sécurisée et bienveillante.

**AXE 3.**

## Encourager la mobilité et les échanges

### **Proposition #34 : Instaurer un « droit au séjour collectif » pour tous les jeunes au cours de leur scolarité**

#### Pourquoi

En 2021, un enfant âgé de 1 à 15 ans sur dix n'est pas parti en vacances pour des raisons financières. Selon l'INJEP, ce sont surtout les jeunes des milieux favorisés qui bénéficient des colonies de vacances. Pourtant, les séjours collectifs sont des temps indispensables de découverte, d'ouverture et de rencontre.

#### Comment

**Inscrire dans le parcours scolaire l'obligation pour chaque jeune de bénéficier pendant sa scolarité ou pendant son temps de vacances, d'un séjour collectif d'une semaine : classe de découverte, classe verte, colonie de vacances apprenante, séjour linguistique ou sportif...**

### **Proposition #35 : Créer un « Pass rail collectif » pour les professionnels et bénévoles de l'éducation populaire**

#### Pourquoi

Parce qu'elle développe l'autonomie, l'ouverture au monde et la découverte, la mobilité est l'un des premiers supports éducatifs des professionnels de l'éducation populaire. Mais face à l'urgence climatique, il convient de repenser notre rapport au voyage. Pendant 20 ans, l'avion a été le mode de transport dominant pour les longues distances, grâce notamment à des politiques tarifaires agressives, et à un imaginaire du voyage valorisant la rapidité et la « collection » de pays visités. Le train apparaît aujourd'hui comme le mode de transport à privilégier : moins polluant, plus lent, plus propice à la rêverie, à l'imagination, aux rencontres. Pour autant, le train reste cher et donc peu accessible aux jeunes.

#### Comment

**Créer un « Pass rail collectif » à destination des acteurs de l'éducation populaire et de l'Éducation nationale.**

Cette mesure s'inspire du « Billet Lagrange » créé par Léo Lagrange en 1936 pour faciliter l'accès aux vacances, dans le cadre des deux semaines de congés payés.

- Ce Pass aurait une dimension collective : en proposant des billets de train à tarifs réduits pour des groupes, il faciliterait l'organisation de courts séjours, accompagnés ou non, organisés dans le cadre de projets scolaires ou d'éducation populaire.
- Ce billet de train à prix réduit pourrait être couplé à des offres pour des activités culturelles ou sportives. Il serait en quelque sorte l'indispensable complément "mo-



bilité' au Pass Culture collectif, qui permet aujourd'hui d'organiser des sorties culturelles de groupe mais ne règle pas la question des transports, qui constitue souvent le principal obstacle.

- Il serait conçu pour encourager l'intermodalité et l'écomobilité : bons de réduction à la location de vélos, demi-tarif pour les transports en commun, etc. Un lien pourrait aussi être imaginé avec les dispositifs de l'ANCV.

## Proposition #36 : Réformer l'Agence pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour financer le développement de l'offre de tourisme social

### Pourquoi

Créée dans les années 1980 sous l'impulsion du Ministère du temps libre de Pierre Mauroy, l'ANCV est un partenaire essentiel de la Fédération Léo Lagrange, notamment via ses programmes d'action sociale comme ANCV Familles et Jeunes. Malgré la plateforme « Départ 18 : 25 », les chèques-vacances bénéficient cependant surtout aux jeunes salariés, négligeant ceux en recherche d'emploi, en études, ou en formation.

Par ailleurs, les pratiques des jeunes en vacances ont évolué, privilégiant des expériences flexibles, personnalisées, et connectées, axées sur la culture, l'aventure, et le tourisme durable. Les chèques-vacances actuels, avec leurs critères stricts, leur validité limitée, et un réseau d'acceptation restreint, ne répondent plus à ces nouvelles attentes.

### Comment

- **Créer une caisse mixte "jeunesse"** co-financée par les entreprises partenaires de l'ANCV et dédiée aux jeunes, quelle que soit leur situation (salariés, étudiants, en formation, ou en recherche d'emploi).
- **Assouplir les modalités des chèques-vacances pour permettre des séjours plus diversifiés**, adaptés aux aspirations des jeunes pour des voyages plus longs ou lointains.
- **Élargir le réseau d'acceptation des chèques-vacances pour inclure des activités de tourisme durable**, des hébergements atypiques, et des expériences culturelles correspondant aux nouvelles tendances.
- **Digitaliser et simplifier l'accès avec des plateformes numériques** permettant réservations en ligne, offres personnalisées, et paiement mobile.
- **Développer des programmes spécifiques avec des acteurs du tourisme social et des associations** : vacances solidaires, stages d'immersion culturelle, voyages éducatifs...

**LÉO AGIT**

## **Proposition #37 : Développer le « home-sitting » pour les jeunes, un nouveau concept de vacances responsables et solidaires**

### **Pourquoi**

Les nouvelles formes d'échanges se présentent souvent comme des alternatives solidaires à la marchandisation du voyage. C'est notamment le cas du « home-sitting » qui consiste à garder et à entretenir une maison en l'absence de ses propriétaires, parfois aussi à garder les animaux de compagnie, en échange d'un hébergement gratuit.

### **Comment**

**Développer l'accès au « home-sitting » pour les jeunes, pour des vacances différentes, sous le signe de la découverte, de la solidarité et de la responsabilisation.**

Pour favoriser l'accès des jeunes à cette nouvelle offre, les associations d'éducation populaire auraient le rôle suivant :

- **Caution solidaire**, pour garantir la fiabilité des jeunes auprès des propriétaires.
- **Prescripteurs**, pour recommander des jeunes pour des missions de home-sitting et de garde d'animaux.

**Un partenariat avec la SPA pourrait être développé afin de sensibiliser les jeunes au bien-être animal et de les former à la garde des animaux.** Les jeunes générations manifestent un fort intérêt pour le bien-être animal ; ce partenariat autour du « home-sitting » pourrait s'élargir à d'autres initiatives et projets portés par les jeunes.

## **Proposition #38 : « ÉtoiléO », bivouacs pour une Nuit**

### **Pourquoi**

Encourager les adolescents et les jeunes à découvrir la nature et le patrimoine local de manière immersive et ludique, tout en les sensibilisant à la biodiversité nocturne.

### **Comment**

**Organiser des bivouacs pour une nuit près de chez soi, dans des parcs ou des lieux insolites, pour découvrir le patrimoine naturel et culturel de sa ville ou de son village.**

Ces soirées seraient organisées en collaboration avec des associations et des collectifs passionnés de sciences. Les participants pourraient profiter d'activités telles que l'observation des étoiles, la découverte de la faune nocturne et des sessions de dessin botanique. Inspiré des initiatives de bivouac dans des serres et parcs, ÉtoiléO offrirait une expérience unique et enrichissante, accessible à tous.



## Proposition #39 : Développer un programme national d'échanges de pair à pair entre ados et jeunes

### Pourquoi

La mobilité se pense souvent à l'échelle européenne et internationale, mais les jeunes connaissent-ils réellement leur pays, et les autres jeunes de leur âge qui l'habitent ? Favoriser la rencontre et les échanges entre toutes les jeunes, qu'elles soient urbaines, rurales, ou issues des outre-mer, est un enjeu déterminant pour susciter un sentiment d'appartenance à une même communauté de destin.

### Comment

**Favoriser les échanges culturels et éducatifs entre adolescents et jeunes adultes d'une région à l'autre, en s'appuyant sur les réseaux existants de la Fédération Léo Lagrange (Hub Léo, Alphaléo, stages de formation, centres sociaux).**

Ce programme combinerait des éléments d'Erasmus et du programme « correspondants jeunes » pour les inscrire dans un cadre national. Il se composerait de deux modules :

- **Pairs Partenaires** : chaque jeune participant a un correspondant qui habite dans une autre région. Ils échangent régulièrement et créent une relation à distance, avant de se rencontrer pour de vrai.
- **Séjours éducatifs de 1 à 3 semaines « chez l'habitant »** dans la région du correspondant. Des activités éducatives, culturelles et sociales sont proposées en lien avec les réseaux Hub Léo, Alphaléo, et les centres sociaux.

« Le rapport à la mobilité n'est pas le même selon le niveau d'études ou l'endroit où on vit. Plus une personne est éduquée, plus elle est susceptible de voyager et de s'immerger dans d'autres cultures. On remarque aussi que les jeunes qui vivent à la campagne ont un plus fort attachement à leur territoire. »

Membre du panel, atelier « S'ouvrir au monde »

**AXE 4.****Reconquérir de la liberté vis-à-vis du numérique****LÉO DÉBAT****LÉO AGIT**

**Cette proposition a été validée par un vote du Congrès**

**Proposition #40 : Créer des « temps libérés du numérique » pour développer la créativité, le lien aux autres et prendre soin de sa santé mentale****Pourquoi**

La santé mentale des jeunes se dégrade depuis le Covid : près d'un adolescent sur deux est concerné par des symptômes dépressifs. L'omniprésence des écrans peut contribuer à alimenter chez les jeunes un sentiment de stress, d'auto-dépréciation, et générer des situations de harcèlement. Rares sont les lieux et les moments où les jeunes peuvent réellement se « couper » d'Internet et des réseaux sociaux, partager des moments simples avec leurs pairs « in real life », lire, faire des activités manuelles... ou ne rien faire.

**Comment**

**Créer des plages horaires de déconnexion volontaire au sein de nos espaces accueillants des jeunes (ou d'autres lieux). Ces « temps libérés du numérique » seraient de véritables îlots de tranquillité, permettant une vie plus lente (*slow life*) et la découverte d'activités jusque-là inexplorées.**

Sans notifications ni sollicitations incessantes, les jeunes pourraient prendre le temps, et choisir ce qu'ils en font : échanger avec les autres, se plonger dans une activité manuelle, préférer une activité contemplative...

**Diverses ressources leur seraient proposées pour profiter autrement de ce temps libéré :**

- **Activités manuelles et créatives :** bricolage, jardinage, arts plastiques, « slow tech ».
- **Ressources et accompagnement pour prendre soin de sa santé mentale :** présence de psychologues et d'infirmières, éducation à la vie affective et sexuelle, lutte contre les addictions...
- **Éducation au numérique et aux réseaux sociaux.**



Le fonctionnement tiendrait compte de plusieurs principes :

- **L'engagement volontaire** : il n'y aura pas de caractère contraignant à la déconnexion, et il sera possible de proposer des solutions intermédiaires (certains moments en déconnexion totale, d'autres où la connexion est encadrée et utilisée dans une visée créative par exemple), pour répondre à la diversité des besoins et préférences.
- **La souplesse et l'adaptation** : il s'agirait d'investir des endroits existants : nos équipements Léo, mais aussi d'autres lieux déjà fréquentés par les jeunes (tiers lieux, café, collège et lycée) et d'y proposer des plages horaires de déconnexion ainsi que de nouvelles activités.
- **Pas de « diabolisation » du numérique** : l'objectif serait aussi de faire de l'éducation à l'usage du numérique et des réseaux sociaux, en complément d'autres dispositifs portés par Léo (Explorateurs du Numérique, etc.)

Il conviendra de porter une attention particulière à ce que ces "temps libérés" soient accessibles à tous les jeunes.



**+ 54 %**  
**DES CONGRESSISTES**

se sont exprimés en faveur de la création de  
**plages horaires de déconnexion volontaire dans  
les équipements de Léo Lagrange et de de la  
promotion de cette stratégie de "temps libéré" :**  
santé mentale, compétences de vie, activités  
manuelles...

# LE TEMPS LIBÉRÉ

**POUR DES ESPACES LIBÉRÉS DU NUMÉRIQUE**

**CONTRE DES ESPACES LIBÉRÉS DU NUMÉRIQUE**

**PLAGES HORAIRES DE DÉCONNEXION**



DÉMARCHE VOLONTAIRE



FLEXIBILITÉ ENCOURAGEMENT



ÉVALUER et ADAPTER  
UNE SANTÉ MENTALE QUI SE DÉGRADE

STIGMATISATION



**OPTION ÉCARTÉE**

€ COÛTS ET RESSOURCES

RISQUE DE DILUTION DES OBJECTIFS

ACCÈS EN MILIEU RURAL **X** NON À LA PROHIBITION!

**CRÉATION D'UN ESPACE APAISÉ**

EFFETS RECHERCHÉS

ACCESSIBILITÉ

BIEN - ÊTRE

MIEUX DORMIR

**Refuge**

APPRENDRE SENSIBILISER ÉCHANGES AUTHENTIQUES

INCLUSION EXPÉRIMENTER

SAVOIR S'EMNUYER

CRÉER DES ALLIANCES ÉDUCATIVES

ALIÉNATION

ÉQUILIBRE

CRÉER UN DÉSIR SUPÉRIEUR

ATTACHEMENT ÊTRE EN LIEN

\* CRÉATIVITÉ \*

CONNEXION AU MONDE



PISTES À EXPLORER



**SAVOIR PRENDRE LE TEMPS AVEC OU SANS ÉCRAN**

**METTRE DE L'INTENTIONNALITÉ DANS NOS ACTIONS**

**HYBRIDATION**

@federepouille

Illustration Hélène Pouille





## **Proposition #41 : Développer les « Explorateurs du numérique », prolongement et amélioration du dispositif Promeneurs du Net**

### **Pourquoi**

Le numérique est un support d'information, de sociabilité et de pratiques culturelles incontournable pour les jeunes, pour le meilleur (intensification des échanges, créativité) mais aussi pour le pire (fake news, isolement, cyber harcèlement...). Accompagner ses usages représente donc un enjeu éducatif majeur. Depuis plusieurs années, la Fédération Lagrange a démontré sa capacité à s'emparer de l'outil numérique pour développer des projets pédagogiques innovants : Web-radio, Virtual Pro (intégration de la réalité virtuelle dans les formations), Carbone Sco'ERE France (activités éducatives sur les enjeux environnementaux), Ève & Léo (espaces virtuels éducatifs), Newton room... Cette expertise, elle pourrait être mise au service de la montée en compétence de l'ensemble des associations d'éducation populaire.

### **Comment**

**La Fédération Léo Lagrange propose de former les éducateurs, animateurs et formateurs des mouvements d'éducation populaire à devenir des ambassadeurs éclairés du numérique, en s'appuyant et en améliorant le dispositif des Promeneurs du Net.**

- **Travailler en partenariat avec le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) et CANOPÉ** pour décroïsonner les enseignants et les acteurs de l'éducation populaire, créant ainsi des synergies et des pratiques pédagogiques communes.
- En partenariat avec les CÉMÉA, experts dans ce domaine, **promouvoir l'utilisation de logiciels libres et de ressources éducatives libres** pour favoriser une approche collaborative et accessible de l'éducation numérique, alternative aux GAFAM.
- Encourager la réflexion critique sur l'utilisation des technologies numériques et favoriser la collaboration entre pairs.
- **S'inspirer des découvertes en neurosciences pour développer des méthodes pédagogiques** qui maximisent les capacités d'apprentissage des jeunes à travers l'utilisation des technologies numériques.



## 4. Fabrique du citoyen

Les actes de défiance des citoyens envers les institutions se multiplient : l'abstention aux élections, qui touche massivement la jeunesse, en est une illustration. En retour, les institutions ne témoignent pas d'une grande confiance dans les jeunes générations.

La République doit renouer avec un "grand acte de confiance et un grand acte d'audace", selon les mots de Jean Jaurès lors de son discours à la jeunesse (Albi, 1903).

Pour que son autorité soit respectée, elle doit d'abord garantir l'égalité de traitement, de destin et de chance entre tous ses membres, et notamment sa jeunesse, en luttant contre toutes les inégalités, les discriminations et les assignations à résidence.

C'est ce que Léo Lagrange exprimait dans sa formule : "aux jeunes, il faut ouvrir toutes les routes".

La République doit également favoriser la participation de tous à la vie de la cité. Chaque citoyen doit pouvoir se sentir membre d'une même communauté de destin, et avoir le sentiment de pouvoir agir sur ce destin commun. Un tel sentiment d'appartenance se construit dès le plus jeune âge, à travers un ensemble de droits, de devoirs, d'expériences et d'engagements.

Léo Lagrange s'est toujours résolument engagé pour une citoyenneté active. Au-delà du seul exercice du vote, c'est un parcours d'engagement citoyen tout au long de la vie que promeut la Fédération : en développant, à l'école et hors du temps scolaire, des temps d'éducation à la citoyenneté, à l'esprit critique, au débat ; en multipliant les lieux d'expression, de dialogue et de concertation ; en encourageant toutes les initiatives citoyennes à l'échelle locale, nationale, européenne et internationale.

### AXE 1.

**Renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique**

### AXE 2.

**Créer une confiance réciproque entre les jeunes et les institutions**

### AXE 3.

**Multiplier les formes d'engagement citoyen**

### AXE 4.

**Encourager l'expression des jeunes et transmettre une culture du débat**


**AXE 1.**

## Renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique


**LÉO DÉBAT**

### Proposition #42 : Abaisser l'âge du vote à 16 ans

#### Pourquoi

L'abstention massive des jeunes en France – constatée lors des différentes échéances électorales -, représente un défi démocratique majeur. Ce désintérêt pour le processus électoral traditionnel tranche avec l'intérêt marqué de la jeune génération pour les questions de changement climatique, de discriminations et de justice sociale. Il reflète aussi une profonde désillusion dans la capacité du système politique à agir sur leurs vies. Pour revivifier la démocratie représentative, il est nécessaire de rétablir la confiance des jeunes dans le vote comme outil d'expression et de changement.

#### Quoi

**Instituer le vote à 16 ans permettrait d'encourager les jeunes à exercer leur citoyenneté et à prendre conscience de l'importance de leurs choix.** Cela favoriserait aussi une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les politiques publiques, la jeunesse devenant une catégorie électorale que les candidats seraient obligés d'adresser.

#### Comment

Différentes modalités de mise en œuvre de ces mesures pourraient être envisagées. Le vote ouvert aux jeunes dès 16 ans pourrait ne concerner que certaines élections (locales), comme c'est le cas dans certains Landers allemands, en Suisse, en Ecosse et en Estonie.

**Pour être l'expression d'un choix éclairé, le vote à 16 ans devra s'inscrire dans le cadre d'un véritable parcours d'éducation à la citoyenneté :** encouragement à la participation dès le plus jeune âge, notamment au sein de l'école, connaissances des institutions, éducation à l'esprit critique et au libre choix, lutte contre les fake news, etc. Dans tous les cas, agir sur le seul vote ne pourra suffire à résoudre les apories de la démocratie représentative : une plus grande représentativité des élus, un meilleur dialogue entre ces derniers et les citoyens, le renforcement du rôle des partis politiques sont également indispensables.

#### Léo le défend depuis toujours :

Léo Lagrange s'est engagé pour l'abaissement du droit de vote de 21 à 18 ans, dès 1967 (soit 7 ans avant l'adoption de cette mesure). Lors des élections de 1972, la Fédération a même organisé une opération de « vote test » pour les jeunes de 18 ans dans plusieurs villes. En 2007 lors des Assises pour la Jeunesse, la Fédération s'est engagée en faveur de la reconnaissance du vote blanc.

**Cette proposition a été validée par un vote du Congrès**



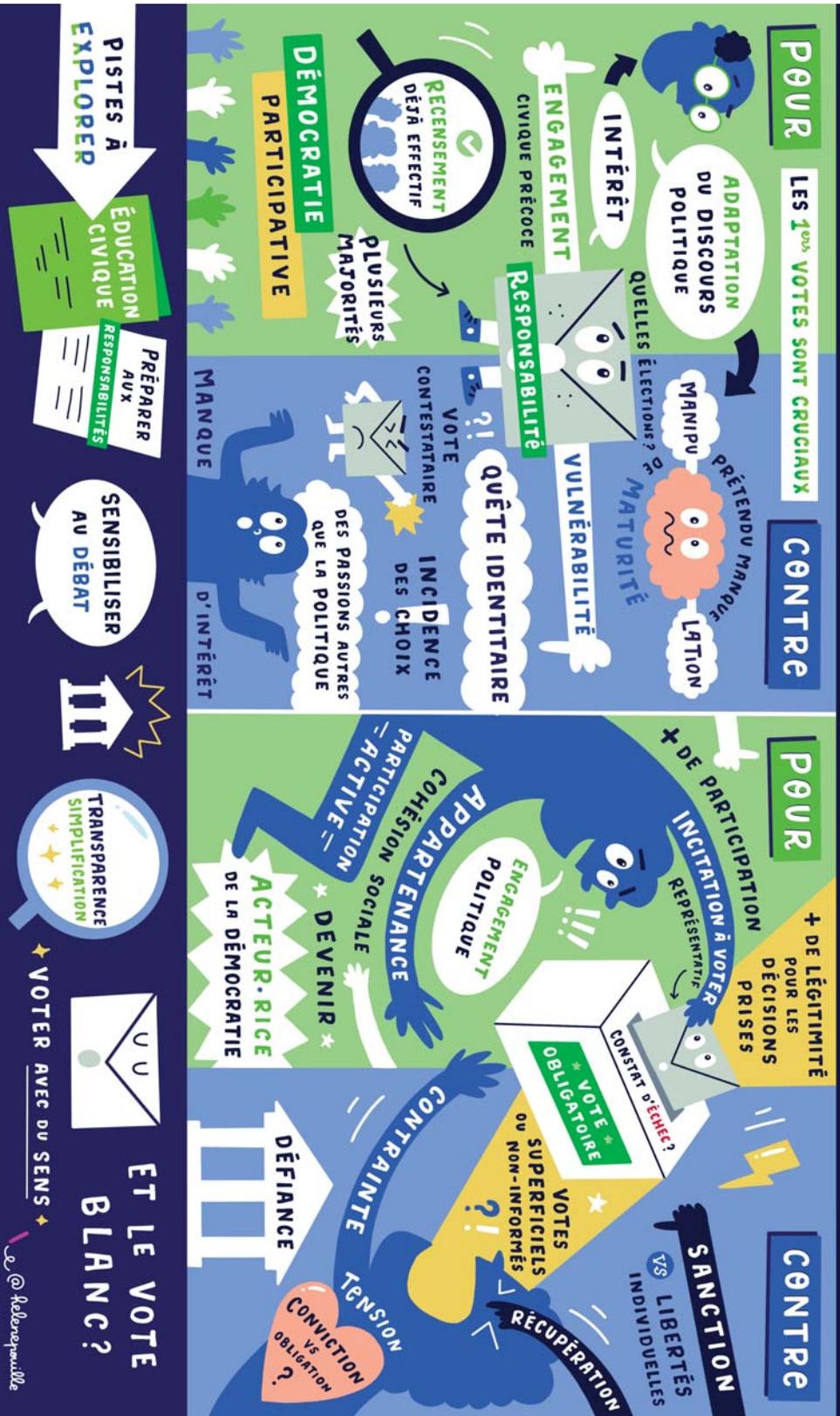
**+ 55 %**

**DES CONGRESSISTES SE SONT PRONONCÉS EN FAVEUR DE L'ABAISSEMENT DU VOTE À 16 ANS.**

En revanche, appelés à se prononcer sur l'instauration du vote obligatoire (assorti d'une reconnaissance du vote blanc), les congressistes n'ont pas retenu cette proposition. Les débats ont mis en avant l'importance d'encourager, de renforcer et de pluraliser les formes de citoyenneté active, dès le plus jeune âge, plutôt que d'adopter une mesure contraignante portant uniquement sur le vote.

# LA FABRIQUE DU CITOYEN

ABAISSER L'ÂGE DU VOTE À 16 ANS RENDRE LE VOTE OBLIGATOIRE





## Proposition #43 : Lutter contre la mal-inscription électorale

### Pourquoi

La mal-inscription électorale affecte la participation démocratique en empêchant de nombreux jeunes de voter facilement.

### Comment

**Créer des initiatives visant à corriger la mal-inscription et à faciliter l'inscription électorale des jeunes, en collaboration avec les institutions et les associations locales.**

- **Des campagnes de sensibilisation** pour informer les jeunes de l'importance de vérifier et de mettre à jour leur inscription électorale.
- **Mettre en place des guichets uniques** dans nos structures jeunesse, les établissements scolaires et universitaires pour faciliter les démarches d'inscription et de mise à jour.
- **Développer des plateformes numériques intuitives** pour permettre aux jeunes de vérifier et de mettre à jour leur inscription électorale en ligne.
- **Collaborer avec les mairies et les services de l'État pour organiser des journées d'inscription** et de mise à jour des listes électorales dans les quartiers et les campus.

## Proposition #44 : Instituer des conseils de jeunes dans toutes les communes françaises

### Pourquoi

Face au désintérêt croissant des jeunes pour les formes traditionnelles de participation politique, il est crucial d'offrir des espaces où ils peuvent s'engager et se sentir représentés. Pour que la participation des jeunes soit effective, un accompagnement adapté et une formation continue sont essentiels.

### Comment

**Des conseils de jeunes citoyens, ouverts à tous les jeunes de 15 à 18 ans, seraient créés dans chaque commune française.**

Au sein de ces conseils, les jeunes auraient un pouvoir d'interpellation du conseil municipal. Ils pourraient émettre des propositions concernant tous les projets d'intérêt local, et pas seulement les projets concernant la jeunesse. Ces conseils fonctionneraient selon les principes suivants :

- **Créativité et adaptation** : les formats de ces conseils de jeunes pourraient varier pour tenir compte des spécificités et des besoins de chaque commune, favoriser l'expérimentation et répondre aux attentes des jeunes. Diverses initiatives pourraient s'avérer inspirantes : cafés citoyens, Agora des initiatives jeunes, Forum de quartiers, plateformes numériques collaboratives...
- **Médiation** : les associations d'éducation populaire joueraient un rôle clé pour animer ces temps d'échanges, guider, former et accompagner les jeunes et les élus. Elles veilleraient notamment à ce que tous les jeunes, notamment les plus vulnérables, puissent être impliqués dans ces dispositifs.
- **Co-construction** : les jeunes seraient impliqués dans la conception et le fonctionnement de ces conseils.



## **Proposition #45 : Déléguer aux associations d'éducation populaire l'animation du parcours citoyen et des instances démocratiques au sein des établissements scolaires, en lien avec l'Éducation nationale et la communauté enseignante**

### **Pourquoi**

De l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen vise à transmettre aux jeunes les valeurs de la République et à développer leur culture de l'engagement.

Ce parcours est adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) : les professeurs ont donc la responsabilité de le faire vivre, en mobilisant les ressources éducatives à leur disposition. Dans ce cadre, les associations d'éducation populaire sont appelées à intervenir ponctuellement, pour animer des modules de sensibilisation. Le parcours citoyen encourage aussi la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de son établissement (délégué de classe, conseil de la vie collégienne, etc.).

Pour faire du parcours citoyen est un véritable temps de transmission de valeurs et d'expérience de l'engagement, il est important de mobiliser des pédagogies actives et de s'adosser à des projets concrets. L'expertise des associations d'éducation populaire en matière d'éducation à la citoyenneté (lutte contre les discriminations, éducation au débat, etc.) pourrait être plus largement mobilisée.

### **Comment**

En lien étroit avec l'Éducation nationale et la communauté enseignante, il est proposé de déléguer aux associations d'éducation populaire la coordination et l'animation du parcours citoyen ainsi que des instances de vie démocratique dans les établissements scolaires (incluant la formation des délégués et des élus aux conseils de vie collégienne et lycéenne).

Cette proposition vise à répondre à plusieurs enjeux, notamment :

- **Renforcer l'impact du parcours citoyen** : celui-ci resterait inscrit dans le temps scolaire pour attester de son importance et de son lien direct avec les enseignements, mais s'appuierait sur des pédagogies, des projets et des expériences différentes de celles de l'école, pour marquer plus profondément les esprits, ouvrir le champ des possibles, s'adresser à tous les jeunes.
- **Améliorer l'engagement des élèves dans la vie scolaire** en leur offrant un cadre plus démocratique et inclusif.
- **Renforcer l'impartialité et l'équilibre des processus décisionnels** au sein des établissements scolaires.



- **Faire de la participation des jeunes à la vie scolaire une opportunité de formation** (prise de parole, art du débat, prise de décision), favorisant par la suite leur engagement citoyen ou leur insertion professionnelle.
- **Contribuer à apaiser le “climat scolaire”** : prévention de la lutte contre le harcèlement et les discriminations, favoriser la participation de tous les jeunes.
- **Créer des liens plus forts entre les écoles et les autres acteurs éducatifs sur les territoires.**

Cette collaboration se ferait en étroite coordination avec l'équipe pédagogique et la direction de chaque établissement scolaire. Les associations d'éducation populaire veilleraient à intégrer des activités adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté éducative.



**AXE 2.**

## Renforcer la confiance réciproque entre les jeunes et les institutions

### Proposition #46 : Du Service national universel (SNU) au Service universel républicain (SUR)

#### Pourquoi

Dans la continuité des positions prises depuis près de 20 ans, Fédération Léo Lagrange a soutenu le Service national universel (SNU), avec la conviction qu'une expérience commune à tous les jeunes d'une classe d'âge pouvait contribuer à la construction de leur citoyenneté, à l'égalité des chances, à un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée envers la République. Mais la mise en œuvre du SNU actuel soulève un certain nombre de questions et de critiques.

#### Comment

**Le Service universel républicain (SUR) serait une version approfondie et renouvelée du SNU** ; un temps de reconnaissance réciproque entre les jeunes et la République. Il opèrerait plusieurs réaménagements par rapport au SNU actuel :

#### Concernant le séjour de cohésion :

- **Durée** : le séjour de 12 jours est trop dense mais ne permet pas non plus d'aborder tous les sujets. Il pourrait être :
  - **Soit raccourci à 7 jours** ;
  - **Soit divisé sous la forme de 3 séjours de cohésion de 5 jours chacun**, réalisé en classe de seconde, première et terminale et / ou entre 16 et 18 ans. Ces séjours relèveraient de l'obligation scolaire ; ils seraient effectués pour moitié sur le temps scolaire et pour moitié sur le temps de vacances.
- **Mixité** : le brassage culturel et géographique des jeunes deviendrait la norme, sans possibilité de contournement comme c'est le cas actuellement.
- **Contenu pédagogique** :
  - **Le contenu pédagogique du séjour serait confié aux associations d'éducation populaire**, afin de garantir sa qualité d'un centre à l'autre.
  - **La culture de l'engagement et de la citoyenneté** prévaudrait sur les représentations militaires.
  - **Les corps de police nationale et municipale, de gendarmerie nationale pourraient être intégrés dans le programme au même titre que les militaires**, avec l'objectif de permettre à tous les jeunes de prendre conscience de la nécessité du respect de la loi et de ceux qui sont chargés de la faire respecter.
- **La participation au séjour serait ouverte à tous les jeunes quelle que soit leur nationalité**, et favoriserait l'obtention de la nationalité française.



### Concernant les missions d'intérêt général :

- Le principe des missions serait conservé mais **reposerait sur la base du volontariat**.
- **Leur réalisation serait confiée à l'agence de l'engagement nouvellement créée** (voir proposition plus haut) ; les missions d'intérêt général du SUR seraient ainsi le premier pas vers un engagement plus approfondi, dans le cadre du service civique.
- Le « socle obligatoire » du SUR (séjour de cohésion + au moins une mission d'intérêt général) donnerait lieu à **une reconnaissance de compétences acquises**, via des « open badges » notamment.

Étape importante du parcours de citoyenneté, le SUR ne saurait pour autant le résumer : il devra être complété par des actions éducatives et d'engagement sur le temps long.

### Léo le défend depuis toujours

**Congrès de Pau 2005, les Cent Idées pour la Jeunesse :** la Fédération Léo Lagrange s'exprime pour la création d'un « service d'autonomie obligatoire » pour l'ensemble des jeunes français.

**En 2017, la Fédération soutient l'initiative gouvernementale du Service national universel (SNU)** dans la lignée de son positionnement pour un service civique obligatoire. Cependant, le SNU mis en place depuis 2018 ne correspond pas pleinement au projet de Léo Lagrange.



## Proposition #47 : Créer une commission Sécurité-Jeunesse

### Pourquoi

Les émeutes de juin 2023, ainsi que des faits récents de violences avec les forces de police et de refus d'obtempérer, rappellent que la défiance s'est durablement installée entre une partie de la population et une partie des forces de l'ordre. Les 18-24 ans ont moins confiance dans la police et la gendarmerie que le reste de la population (60% contre 72% en 2022).

### Comment

**Une commission Sécurité-Jeunesse permettrait d'installer un cadre propice aux échanges, à la compréhension et à la confiance mutuelles entre les jeunes et les forces de l'ordre.** Cette commission se déploierait à l'échelle départementale, zonale et nationale, sous l'égide des préfets. Le ministère de l'Intérieur et le ministère en charge de la jeunesse assureraient sa co-tutelle.

- **Des représentants des forces de l'ordre, des jeunes et des associations d'éducation populaire siègeraient en son sein.**
- Elle permettrait de **renouer les voies du dialogue, à travers de programmes visant à déconstruire les préjugés réciproques, des activités culturelles ou sportives partagées**, et des outils pour animer et pacifier les relations entre jeunes et forces de l'ordre sur le terrain. Dans ce cadre, le BAFA pourrait être intégré à la formation des policiers.
- A l'instar de la commission Armées-Jeunesse dans les années 1970, elle **pourrait aussi formuler des propositions de politiques publiques**. La question des contrôles d'identité, qui cristallise aujourd'hui beaucoup de tensions entre les jeunes et les forces de l'ordre, pourrait être discutée dans ce cadre.

Afin que cette commission contribue efficacement au rétablissement de la confiance, sa création devrait être accompagnée de mesures structurelles : réformes de la police, lutte contre le contrôle au faciès (badges d'identification), dialogue sur le terrain qui inclut aussi les familles.

### Léo le défend depuis toujours

En 1963, la Fédération Léo Lagrange a joué un rôle actif dans la Commission Armées-Jeunesse sous l'impulsion de Daniel Mitrani, alors délégué national auprès de Pierre Mauroy. Placée auprès du Ministère des Armées, cette commission a été un lieu d'échanges, de réflexion et de propositions partagées sur la jeunesse et les armées.

**AXE 3.**

## Multiplier les formes d'engagement citoyen

### Proposition #48 : Renforcer le congé d'engagement citoyen

#### Pourquoi

Le congé d'engagement citoyen a été créé par la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 afin d'aider les bénévoles à concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle. Il s'adresse aux salariés du privé et du public et permet l'obtention de 6 journées de congés par an pour faciliter la conduite d'activités bénévoles, qui peuvent se tenir durant leur temps de travail. Or jusqu'à présent ce congé n'est pas indemnisé, que ce soit par l'employeur privé ou public, ou par l'association, ce qui limite le recours à ce dispositif.

#### Comment

**Renforcer le congé d'engagement citoyen en permettant le maintien du salaire ou du traitement du salarié/du fonctionnaire qui en bénéficie :**

- Ce salaire serait pris en charge par l'État ou par l'employeur (prévu dans le cadre des conventions collectives).
- De cette façon, le congé d'engagement serait plus attractif et tous les travailleurs pourraient y avoir recours, y compris ceux qui ont du mal à boucler les fins de mois.
- Cette mesure permettrait de reconnaître symboliquement la valeur sociétale créée par l'engagement bénévole.

**LÉO AGIT****Proposition #49 : “Les règles d’or de l’esprit sportif” : Développer des programmes d’engagement citoyen par le sport avec l’Union nationale sportive Léo Lagrange****Pourquoi**

Le sport est un formidable levier de remobilisation et d’engagement pour les jeunes.

**Comment**

En s’appuyant sur les ressources de l’éducation populaire – notamment sur l’expertise des Pôles engagement Léo Lagrange et de l’Union nationale sportive Léo Lagrange-, il s’agirait de proposer aux jeunes un vaste éventail d’actions citoyennes associant une forte utilité sociale et des modalités attractives de participation :

- Prévention et gestion des risques climatiques (incendies de forêts, inondation...);
- Maintien de l’autonomie des seniors à travers des activités physiques adaptées ;
- Bénévolat sur des actions et des événements sportifs ...

**Proposition #50 : Créer des parcours de citoyenneté articulant devoir de mémoire et lutte contre les discriminations****Pourquoi**

Face à la recrudescence des idées populistes et d’extrême droite, il est crucial d’investir des espaces éducatifs qui promeuvent la tolérance, la diversité et la citoyenneté en s’appuyant sur les enseignements de l’Histoire. Nous ne pouvons agir seuls dans ce domaine, ni de manière ponctuelle ; il est nécessaire de créer des synergies avec d’autres et de s’inscrire dans un temps éducatif long.

**Comment**

**En partenariat avec d’autres associations, il est proposé d’investir des lieux de mémoire pour y construire des parcours et des ressources visant à alerter, éduquer et prévenir le racisme et les discriminations.**

On pourra s’inspirer du Camp des Milles et de l’Espace Égalité de Strasbourg, des espaces mémoriels qui proposent des « cheminements » articulant devoir de mémoire et mise à jour des mécanismes pouvant mener au pire. Le Camp des Milles accueille un grand musée d’Histoire centré sur l’éducation à la citoyenneté à partir d’une approche pluridisciplinaire inédite des mécanismes qui ont conduit à des génocides. En s’appuyant sur les enseignements de l’Histoire, le mémorial vise à éveiller la vigilance et la responsabilité face aux spirales récurrentes du racisme, de l’antisémitisme et de toute forme d’extrémisme.

Ces parcours seront développés en partenariat avec des associations de jeunesse et d’éducation populaire et l’Éducation nationale.

**AXE 4.**

## Encourager l'expression des jeunes et développer une culture du débat

### Proposition #51 : "Léo Parleurs"

#### Pourquoi

Face à l'importance des *fake news* et à la polarisation du débat public, il est important de former les jeunes à l'esprit critique et à l'art du débat. Exposer ses arguments, entendre ceux des autres, se faire une opinion tout en sachant faire évoluer son point de vue sont des compétences nécessaires à l'exercice de la démocratie. Elles favorisent l'émergence d'une société plus apaisée, qui sait regarder ses différences et ses divergences sans s'affronter.

#### Comment

**Créer une webradio Léo co-animée par les adolescents et les jeunes du réseau Léo Lagrange pour partager, s'informer et débattre**

En s'inspirant du succès des webinaires programmés durant la démarche "Jeunesses : le droit au bonheur", il s'agirait d'instaurer une programmation régulière de rendez-vous sur les réseaux sociaux, en particulier sur des plateformes de streaming comme Twitch. Ces rendez-vous en direct permettraient à la communauté Léo de se réunir à distance, de participer à des discussions en temps réel et d'accueillir des invités, en complément des événements en présentiel.

Ces sessions de streaming éducatifs et de décryptage aborderaient des thèmes chers à Léo : loisirs, formation, lutte contre les discriminations, international, consommation, sport, petite enfance...

Les jeunes pourraient ainsi s'informer, s'exprimer et échanger sur des thématiques qui leur tiennent à cœur.



**Fédération Léo Lagrange**

Association d'éducation populaire  
reconnue d'utilité publique.

**Comité de rédaction :** Corinne Bord,  
Benjamin Mauduit, Marie Poissonnier

**Rédaction :** Marie Poissonnier

**Secrétariat de rédaction :** Camille Dombret

**Conception graphique :** Maya Lambert – Pixiemia  
Mars 2025



“

Oui, la place de la jeunesse dans la société est au premier rang des combats du 21<sup>ème</sup> siècle. Elle porte l'espérance de bâtir un monde meilleur et solidaire. »



150 rue des Poissonniers  
75883 PARIS CEDEX 18  
[accueil.fll@leolagrange.org](mailto:accueil.fll@leolagrange.org)

[leolagrange.org](http://leolagrange.org)